

Lancement d'une opération spéciale d'enrôlement et de retrait
des fiches NINA : « Les travaux se poursuivent malgré
la réduction de l'effectif »

MALI

L'information est l'oxygène des temps modernes

MARDI 08 DÉCEMBRE 2020

745

Malikilé

www.malikile.com

QUOTIDIEN D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION



Mise en place du CNT

Une insulte
au peuple malien



Criminalité à Bamako : La côte d'alerte
est dépassée



Le CNT installé par la junte : Une tentative
de diviser le M5-RFP ?



SAER GROUP C'EST:

**+ de 400
collaborateurs**

aux nationalités multiples, répartis au sein de
26 sociétés, qui oeuvrent tous au rayonnement
de la marque SAER.

SAER GROUP

Une	Mise en place de la CNT : Une insulte au peuple malien	P.4
Brèves	Mahmoud Dicko : L'imam par qui la religion est en passe de prendre un coup	P.11
	Mali : Sabotage du processus de transition	P.11
	Ouatagouna : Les djihadistes s'en prennent aux jeunes	P.11
	Mali : Seydou Coulibaly et CIRA se la coulent douce dans l'ombre de la junte	P.12
	Mali : Des nouvelles sanctions aux agents non disciplinés dans leur poste de sécurité	P.12
	Insécurité : Région de KAYES Bafoulabé	P.12
	Esclavage au Mali : Les défenseurs des droits humains interpellent les autorités sur l'escalade du phénomène	P.13
Actualité	Criminalité à Bamako : La côte d'alerte est dépassée	P.18
	Journée mondiale de lutte contre le SIDA : Plusieurs mesures prévues pour éradiquer le fléau	P.20
	Lancement d'une opération spéciale d'enrôlement et de retrait des fiches NINA : « Les travaux se poursuivent malgré la réduction de l'effectif »	P.21
	Journée de la renaissance scientifique de l'Afrique : La recherche et l'innovation contribuent à la croissance économique inclusive	P.22
Politique	Le CNT installé par la junte : Une tentative de diviser le M5-RFP ?	P.23
	Deuxième audience publique des victimes de crises au Mali : La quête de la paix par le pardon	P.24
	Insécurité grandissante au Mali : Le mal va au-delà de Farabougou !	P.26
	Transition : Pour le changement ou pour la continuité du système ADEMA ?	P.27
Culture & société	Aussitôt marié aussitôt divorcé : Le marié était un SDF qui s'est fait passer pour un baron	P.29
International	Investiture d'Alpha Condé : L'UFDG et l'ANAD aussi appellent à manifester	P.30
	Passeports pour Laurent Gbagbo : Ses partisans soufflent et attendent son retour	P.31
Sport	Afrobasket U18 filles : Le Mali fait carton plein et file en finale	P.32



Comité de rédaction

Quotidien numérique d'informations générales paraissant du lundi au vendredi

Edité par la Société **Agence Malienne de Presse et d'Informations** (AMPI)
Siège : Rue du Gouverneur (902) Immeuble Baye Niass – Faladié (Bamako – Mali)
Email : ampikile@gmail.com / malikile@gmail.com
Site Web : www.malikile.com
Contacts : +223 70 44 22 23

- **Redacteur en Chef** : Amadou TALL
- **Rédaction Générale** : Karamoko B. Keïta, Demba SIDIBE (Stagiaire), Moctar Sow, Diala Teny Konaté, Ibrahim Sanogo, Yama Diallo
- **Gérant** : Moctar Sow
- **Service Commercial** : Youssouf Diarra
- **Secrétariat** : AZIA Bénédicte



Mise en place du CNT : Une insulte au peuple malien

Après une gestation particulièrement difficile et un accouchement au forceps, voici le Conseil National de Transition au pronostic vital déjà engagé. En effet tout le processus de mise en place du CNT a été entaché d'irrégularités, de fraudes, de viols des consciences, de chantage et pire que tout de mépris le plus total à l'égard du peuple malien. Ceux qui ont procédé à ce forçage ne semblent avoir rien appris de l'histoire, même, récente du Mali qui a conduit à la chute Ibrahim Boubacar Keita. Certes les maliens reprochaient beaucoup de choses à l'ancien président, mais la goutte d'eau qui a fait déborder le vase a été l'imposition par fraude d'une Assemblée nationale illégitime. Trop, c'était trop ont estimé les maliens qui ont bravé la mort pour obtenir le départ de INK et la dissolution de l'Assemblée. Mais à regarder de près, les reproches fait à

l'Assemblée de copains de IBK apparaissent comme du menu fretin au regard des tares congénitales du Conseil National de la transition installé ce samedi 5 décembre. La junte de Kati a osé ce que IBK n'aurait jamais ima-

giné. Imaginez en effet une séance inaugurale d'une Assemblée dont les membres ne sont connus que des seuls initiés. Comme si une élection a lieu sans publication à plus forte raison validation de la liste des candidatures. Assimi Goita a reçu qui il voulait, susciter les candidatures qu'il souhaitait, retenu celles qui l'arrangeait, obtenu le ralliement sans condition des futurs élus et diffusé une liste dans l'opacité la totale sans que nul ne sache les entités



qui ont désigné les futurs conseillers ou même leur identité complète en dehors de simples noms et prénoms.

C'est pour toutes ces raisons qu'il a fallu faire un tri sur place pour savoir quels étaient les vrais poulains du colonel Goïta et conséquemment refouler les indésirables. Les réseaux sociaux ont ainsi relayé des situations particulièrement cocasses tels les cas du réalisateur Boubacar Sidibé remplacé par un militaire du même nom ou les cinq Adama Diarra dont un militaire qui se sont présentés pour le même siège. Comme dans la cour du roi Ubu beaucoup de cas analogues ont été signalés. Imaginons ensuite des députés sans aucune attache connue. Pourtant le décret fixant la clé de répartition du CNT a clairement cité ses composantes, qui doivent y être représentées. Or la représentation qui suppose forcément un mandat de celui qui est représenté exclut, de par sa nature même une participation sur initiative individuelle ou personnelle. Par exemple aucun caporal ou même général des Forces de Défense et de Sécurité ne peut candidater à fortiori être retenu sans passer par la hiérarchie militaire. De la même façon seuls les présidents des partis peuvent faire parvenir les candidatures de leurs représentants. Il en est de même des centrales syndicales, des Mouvements signataires de l'Accord pour la Paix, des Mouvements de l'Inclusivité etc... Les tripatouillages ne restaient possibles que pour les nébuleuses aux appellations impré-

cises sans structuration formelle comme les groupements de femmes ou les groupements de jeunes.

Or, les partis politiques les plus significatifs dont des cadres ont été cooptés ont été on ne peut plus clairs. Ainsi dans un communiqué signé de son secrétaire général l'URD déclare que « **Les noms de deux de nos camarades figurent sur la liste du CNT. ... La Direction du Parti n'a en aucun moment été consultée, par conséquent elle n'a fourni aucune liste. La position du Parti, en parfaite harmonie avec celle du FSD et du M5 RFP a été largement exprimée.** »

Le parti de Moussa Mara dont un député sortant a été retenu précise de son côté : « **Le parti YELEMA, "le Changement" informe l'opinion nationale et internationale que conformément à son communiqué du 11 novembre 2020, il n'a pas envoyé de dossiers pour la mise en place du CNT. Ses membres qui y siègent le sont en leur noms.** ».

Le secrétaire général du RPM, Baber Gano, sur les antennes de la très officielle ORTM n'a pas dit moins sur la présence de cadres de son parti au CNT. D'ailleurs les copains cooptés, gênés aux entournures car apparaissant comme des traîtres ont tenus des propos très compromettants sur la junte en soutenant en substance qu'ils ont été sollicités pour servir la patrie, qu'ils n'ont envoyé aucun dossier et qu'ils siègent au CNT en leurs noms propres.

Mais alors : sollicités par qui ? Qui avait le droit de solliciter et de faire venir un représentant d'une entité au CNT sans l'accord de l'entité ? Peut-on dès lors dire que ces « heureux sollicités » représentent une composante qui doit se faire « représenter ». Ces questions concernent entre autres Mamadou Diarrasouba du RPM, Mamadou Hawa Gassama du l'URD, Mme Diarra Racky Talla de l'UM-RDA ou encore Hassane Sidibé de YELEMA. Toutes ces présences doivent être annulées purement et simplement.

Mais le cas le plus illustratif à cet égard est celui du M5-RFP qui est nommément cité dans le décret fixant la clé de répartition du Conseil National de Transition

Ce mouvement, dans une déclaration du 4 décembre 2020 précise que « **Le M5-RFP, cohérent et fidèle à ses engagements, n'a fourni aucun dossier de candidature n'a par conséquent aucun représentant au Conseil National de Transition et dénie à quiconque de se réclamer de lui. Au-delà, le M5-RFP déplore les pratiques inquiétantes de violations systématiques des textes constitutionnels et légaux par les autorités de la Transition, en l'occurrence à travers la désignation de membres du CNT à titre individuel ou par cooptation, en violation de la Charte de la Transition et des décrets subséquents portant conditions d'éligibilité et clé de répartition des membres du CNT. Pourtant ces**





textes attribuent les sièges de l'institution à des entités nommément désignées. Le M5-RFP se réserve donc le droit d'attaquer devant les juridictions compétentes le décret de désignation des membres du CNT dont l'illégalité est évidente tant dans la forme que dans le fond.

»

Au-delà de toutes ses considérations, le décret cité, jusqu'au mardi 8 décembre à 00 heure n'était pas publié au Journal officiel. Comme si des députés peuvent venir siéger à l'Assemblée nationale sans approbation de leur liste par la Cour constitutionnelle.

Ces combinaisons n'intègrent pas les manquements à la parole donnée. Ainsi selon la Pla-

teforme des Mouvements du 14 Juin 2014 d'Alger « A la demande des autorités de la transition, la Plateforme a fourni une liste de personnes devant siéger au sein du Conseil National de Transition (CNT) dans le respect d'un format convenu. A sa grande surprise et contre toute attente, la Plateforme s'est rendu compte qu'aucune de ses propositions n'a été retenue. La Plateforme condamne vigoureusement ces comportements de non-respect d'engagements convenus et du fait accompli qui rendent difficile la bonne collaboration. » La CMA quant à elle, au vu des petits jeu de la junte, s'est retiré du processus de mise en place du Conseil National de Transition (CNT) en ces termes « La Coordination des Mouve-

ments de l'Azawad (CMA) apprend avec une grande surprise la décision des Autorités de Transition par laquelle elles arrêtent la répartition des sièges au sein du CNT suivant l'absurde concept du fait accompli et ceci en dépit des engagements consensuels pris entre parties.

Partant de ce constat, la CMA déclare ne point pouvoir évoluer dans un environnement animé par des acteurs très peu respectueux de leurs engagements.

En conséquence et au vu du quota insignifiant qui lui a été alloué au sein du CNT malgré tous les gages précédemment obtenus se voit obligée de surseoir purement et simplement sa participation au processus de mise en place du CNT et ce jusqu'au rétablissement de la confiance et du compromis. »

Au-delà de ces constats, la seule question qui vaille est la suivante : comment ont-ils osé ? les réponses sont claires et tiennent en trois affirmations : intimider les maliens par les armes lesquels ne seraient que des poltrons ; les acheter avec les distributions de postes, privilèges et autres marchés publics en cours et se croire en territoire conquis.

Tous ceux qui ont cru cela avant nos colonels de Kati ont appris à leur dépens qu'ils se trompaient sur le compte des Maliens. Qui restent un peuple digne et debout.

■ **Moctar Sow**



Figaro du Mali

COMMUNIQUE

Son Excellence Monsieur Bah N'DAW a pris part ce 7 décembre 2020 dans l'après-midi à une visioconférence de Smart Africa.

Dans une courte adresse, le Chef de l'Etat, à l'instar de ses homologues membres du Conseil d'Administration de ladite Institution, a félicité SEM Paul KAGAME, Président du Rwanda, pour sa vision et son leadership. « Les résultats obtenus résultent de (sa) vision » a déclaré le Président Bah N'DAW avant de saluer les progrès accomplis par Smart Africa « auxquels le Mali adhère pleinement ».

Le Chef de l'Etat a réitéré l'importance que le Mali accorde au projet Entrepreneurat Jeunes mis en œuvre par Smart Africa pour créer des emplois et booster le taux de croissance économique via l'expansion du numérique. « Concrétiser un marché numérique africain n'est pas au dessus des capacités du Continent » a poursuivi SEM Bah N'DAW qui a promis que le Gouvernement de Transition ne ménagera aucun effort pour contribuer à la réalisation des objectifs de Smart Africa.

Cette jeune organisation créée en 2013 à Kigali a eu comme premier Directeur Exécutif l'actuel ministre de la Communication et de l'Economie numérique du Mali, M. Hamadoun Touré



Ibou SY

#URGENT

#FAYA

Ils y'a juste 30 mns plusieurs cars arrêtés et dépouillés par des bandits armés non identifiés à quelques kilomètres de Bamako (FAYA)

Source : un passager.

Aziz Maïga ne ment pas

#Par Tahia info

#Le premier ministre Moctar Ouane demandait dans une lettre confidentielle aux membres du gouvernement de déclarer leurs biens avant le 5 décembre. Monsieur le premier ministre nous sommes le 7 décembre. Nous attendons la suite. Merci



Média A

HVRI# de la saisie par le Commissariat de Police du 7ème arrondissement d'une importante saisie dans le mini camion immatriculé AV 6101MD stationné sur la bretelle qui quitte l'ONT vers l'hôtel Komoguel à Banankabougou, des briquettes de haschich Marocain, camouflées par des sacs de charbon.

Le chauffeur a été interpellé et le véhicule fouillé, contient 10.800 briquettes de produits stupéfiants. Ce dernier a dénoncé celui qui lui a remis le produit pour l'acheminement à Niamana. Une équipe dépêchée en ce lieu a permis l'interpellation d'un autre conducteur de camion qui l'attendait pour le transporter à Tombouctou avec du ciment. Le propriétaire dudit produit est activement recherché. Selon les renseignements, il ressort que la brique est vendue à 20.000 FCFA ce qui fait que la valeur totale de ces 10800 briques est estimée à 216.000.000 FCFA. Une enquête est ouverte.



MALI KANU

Région Militaire Kati : Le secteur 6 assiste les populations de Kwala

Les Forces Armées Maliennes (FAMA) à travers la Mission de Sécurisation du Secteur 6 de l'opération "MALIKO" ont fait des dons à la population de Kwala, le lundi 7 décembre 2020. Cette activité s'inscrit dans le cadre des actions civilo-militaires de la 3ème Région Militaire du Mali.

Ces gestes sont significatifs et sont le témoignage de la fraternité des FAMA envers les populations. Ces dons sont composés, entres autres, de riz, de sucre, de maillots et de ballons de football.

Selon le coordinateur de la Mission de Sécurisation de la Réalisation de la Route Kwala-Mouroudjan-Nara, le commandant Moussa Diallo, à travers des gestes similaires les FAMA requièrent la bonne collaboration des populations, tout en leur exprimant leur disponibilité sans faille pour assurer une libre circulation des personnes et de leurs biens.

Le représentant du chef de village de Kwala, Modibo Coulibaly s'est dit ému par ces actions sociables. Il a fait des bénédictions pour les FAMA et le Mali tout entier pour la paix dans notre pays.

Un geste salué par le Maire de la commune de Savana, cercle de Kolokani, Macinè Traoré. Il témoigne et reconnaît que les FAMA fournissent des efforts considérables dans leur mission, surtout au



secours des nécessiteux.

Les Forces Armées Maliennes (FAMa) à travers la Mission de Sécurisation du Secteur 6 de l'opération "MALIKO" ont fait des dons à la population de Kwala, le lundi 7 décembre 2020. Cette activité s'inscrit dans le cadre des actions civilo-militaires de la 3ème Région Militaire du Mali.

Ces gestes sont significatifs et sont le témoignage de la fraternité des FAMa envers les populations. Ces dons sont composés, entres autres, de riz, de sucre, de maillots et de ballons de football.

Selon le coordinateur de la Mission de Sécurisation de la Réalisation de la Route Kwala-Mouroudjan-Nara, le commandant Moussa Diallo, à travers des gestes similaires les FAMa requièrent la bonne



Actualité du Ministère des Transports et des Infrastructures Mali | 46ème édition de la Réunion Annuelle des Routes lancée !

C'est parti depuis ce jeudi matin pour les travaux de la La cérémonie d'ouverture était présidée par le Ministre des #Transports et des #Infrastructures, accompagné de ses collègues de l'Administration Territoriale et de la Décentralisations, et de l'Economie et des Finances.

Cette 46ème édition de la traditionnelle rencontre des acteurs des routes au Mali se tient dans un contexte de crise sanitaire du coronavirus et une conjoncture difficile due à la crise politico-sécuritaire dans le pays.

Plusieurs allocutions ont meublé la cérémonie d'ouverture, il s'agit de celle du représentant du Maire de la Commune III, de la Responsable Pays de la Banque Africaine de Développement, chef de file des Partenaires techniques et financiers, et le discours d'ouverture officiel du Ministre Makan Fily DABO.

Dans son intervention, le Ministre des #Transports et des #Infrastructures, qui a cité quelques projets routiers réalisés, est revenu sur les grands chantiers en cours de réalisation. Parmi ceux-ci, on peut citer notamment le bitumage de la route Banconi-Dialakorodji-Safo-Dabani-Nossombougou, l'aménagement en 2*2 voies de la voie reliant le 3ème pont de Bamako à la RN°6, y compris la construction d'un échangeur au croisement avec la RN°6, le bitumage de la bretelle Katélé-Kadiolo-Zégoua et l'aménagement de 4 km de voiries urbaines dans la localité de Kadiolo entre autres.

Ce rendez-vous annuel de la grande famille des travaux publics se poursuit jusqu'au 5 décembre 2020. Il permettra de faire le bilan des réalisations de l'année écoulée, et projeter les activités pour l'année 2021. En plus de ces derniers points cités plus haut, ce véritable

cadre d'échanges pour les acteurs du secteur développera des questions relatives au transfert des compétences et des ressources en matière d'infrastructures routières aux collectivités, ainsi que les réformes structurelles.

Les échanges durant trois jours, devraient aboutir à des recommandations fortes et pertinentes visant à l'opérationnalisation du transfert des compétences et des ressources dans le domaine de l'entretien routier mais aussi à l'amélioration de l'efficacité et l'efficience des interventions des différents acteurs évoluant dans le domaine de l'entretien routier.



Moussa Diakite

Mise en place du Conseil National de la Transition (CNT).

Je viens de lire sur Facebook, la réaction de l'Honorable Issa Togo sur l'éditorial de Dramane Aliou Koné concernant la participation au CNT des camarades Marimantia Diarra et Assarid Ag Imbarcawane. L'Honorable Issa trouve qu'ils n'ont pas respecté leurs paroles données car, ils étaient farouchement opposés à toute participation du Parti, même à titre personnel audit organe.

Ce que je ne comprends pas, c'est le même Issa Togo qui nous déconseillait au siège de vilipender les cadres du Parti sur les réseaux sociaux. Selon lui, cela donnerait une mauvaise image du Parti. C'est lui Issa Togo, ancien président du groupe parlementaire de l'Adema-PASJ et membre de la direction nationale du Parti qui vilipende ses camarades sur les réseaux sociaux en les nommant personnellement tout en rapportant les propos qu'ils ont tenu lors de la réunion du secrétariat permanent du CE. Je rappelle que le secrétariat permanent n'est pas un organe de décision. Il prépare tout simplement les réunions du CE.

Quelle est la différence entre lui Issa Togo et les deux camarades, si le non respect de la parole donnée qui est en cause? Chacun d'eux est en faute. Ils ont tous violé les principes fondamentaux du Parti. Issa Togo est tenu par le devoir de garder les secrets de délibération des réunions des organes.

L'Adema-PASJ est malade de ses cadres, par ce qu'ils ne respectent jamais les textes du Parti. S'il y a sanctions, tous doivent être sanctionnés y compris Dramane Aliou Koné pour violation des principes fondamentaux du Parti.

Quant j'ai participé aux activités du M5-RFP au titre de la société civile, Issa Togo faisait parti des membres du CE qui ont clamé mon

exclusion du Parti.

Quand on est honorable, l'on est dans ses paroles, dans ses faits et gestes. C'est la politique de deux poids, deux mesures qui est érigée en mode de gouvernance qu'il faut bannir au sein du Parti. Tant que nous continuons à fouler au pied nos propres textes, l'Adema-PASJ n'en finira pas les crises internes. Wa sallam.

Charles Blé Goudé



YODE ET SIRO CONDAMNÉS MAIS LIBRES : 12 mois avec sursis, 5 millions d'amende.

MON MESSAGE À NOS HÉROS YODE ET SIRO :

YES, vous avez sauvé et confirmé le zouglou dans sa principale mission. Comme le disait Nelson Mandela, " le courage n'est pas l'absence de peur, mais notre capacité à la vaincre."

Vous avez vaincu la peur pour rester fidèles à votre mission de porter la voix du peuple. Fier de vous. Zougloutiquement parlant, vous êtes des DOYAS.

Merci à tous et à toutes pour la mobilisation et le soutien.

Merci à toute la GÉNÉRATION DE RUPTURE!!!! ZOUUGLOUU !!!



Activiste Tv



#Sports • #Infrastructures : Chantier interminable de l'hôtel des Sports du ministère de la jeunesse et des sports.

Après sa visite de ce week-end, sur le site devant abriter le futur #Hotel des #Sports, le ministre AG Attaher a convoqué tout le staff technique en charge du chantier pour une rencontre d'éclaircissement.

Suite à sa récente visite au chantier de l'hôtel des sports le ministre AG ATTAHER voulait en savoir plus sur le retard lié à l'exécution des travaux du dit chantier dont les travaux ont débuté depuis 2015.

Ce lundi 07 décembre 2020, cette réunion s'est tenue dans la salle de réunion du ministère de la jeunesse et des Sports.

L'objectif était, selon le ministre, de « se mettre au même niveau d'information et faire le bilan à mis parcours pour partir sur des bases solides».

Au terme de la rencontre, le ministre a décidé de surseoir tous les

travaux au niveau du chantier et a instruit aux services techniques de son département de coordonner avec tous les acteurs pour trouver une solution définitive afin de repartir sur de bases plus solides et concrètes.

@Redaction: Malibook-New



UNICEF (FR)



Les vaccins ne s'acheminent pas seuls. Leur transport est assuré par des agents de santé dévoués qui n'hésitent pas à franchir des montagnes, des rivières et des déserts. Cela demande des technologies innovantes et un vrai courage.

Nous sommes fiers de rendre chaque étape de ce parcours possible, en aidant plus de 100 pays à protéger l'innocuité et l'efficacité des vaccins grâce au respect de la « chaîne du froid ». Cette chaîne ininterrompue de réfrigérateurs et de refroidisseurs permet aux vaccins de rester à la bonne température, même dans les endroits les plus chauds et les plus inhospitaliers de la planète.

Aujourd'hui, la chaîne du froid est sur le point de devenir plus importante que jamais. Nous renforçons ce réseau en vue de garantir l'acheminement rapide et en toute sécurité des vaccins contre la COVID-19 partout dans le monde.



Mossa Ag Attaher



#Jeunesse • #Volontariat

Aujourd'hui Vendredi 4 décembre 2020, nous avons commémoré la journée internationale des volontaires, placée cette année sous le thème : « ENSEMBLE, C'EST POSSIBLE GRÂCE AU VOLONTARIAT».

L'occasion de rendre hommage à ces centaines de jeunes qui ont fait le déplacement, et à tous ces milliers d'autres volontaires à travers le pays, pour leurs actions dans la sensibilisation et l'assistance quo-

tidienne, comme actuellement, pour lutter contre la pandémie du coronavirus.

Merci à toutes ces personnalités, qui se sont distinguées dans leur engagement pour la promotion du volontariat au Mali, aïmsi qu'à mes prédécesseurs, anciens ministres qui ont fait le déplacement pour témoigner de leur attachement à cette jeunesse. Je souhaite une bonne fête à tous les volontaires du monde.



#AFROBASKET #U18 : Le Mali en finale!
Félicitations à nos #Aiglones pour cette belle victoire contre le Sénégal, qui nous propulse sur le parquet de la finale de ce mercredi 9 décembre 2020.
Nous y croyons et à nous les victoires jusqu'à la coupe!



Akim Maiga



Alou Badra Haïdara
4 décembre, 10:40 •

Mise en place du CNT sans Chato
Quand les dirigeants de la transition foulent au pied un acquit de taille pour le Mali.

Quel ne fut la surprise de tout malien patriote de ne pas voir le nom de la vice présidente du parlement panafricain chargé de la diplomatie sur la liste du cnt. Mme Haïdara Aïchata Cissé dite Chato puisque c'est d'elle qu'il s'agit représente à ce poste le Mali et toute l'Afrique de l'Ouest depuis 2016 au parlement panafricain. Quelle fierté de voir cette brave dame présider les sessions du parlement panafricain composé de 55 pays et plus de 275 députés. Dans les critères on a parlé de patriotisme nous avons la mémoire courte mais tout le monde sait le rôle qu'elle a joué pendant l'occupation de notre pays en sacrifiant sa vie et celle de sa famille. Personne ne pouvait s'imaginer que les autorités de la transition ne mettent pas le Mali au dessus des problèmes de personnes et des intérêts personnels. Quel sera l'enjeu de cette faute pour notre pays? Le Mali ne cesse de surprendre négativement avec des décisions de ce genre qui ne

font que déshonorer notre pays. D'ici la fin de son mandat en mai 2021 le parlement panafricain n'aura d'autre choix que d'organiser d'autres élections au cours desquelles le Mali risque de ne pas avoir un poste aussi stratégique surtout qu'à la date indiquée elle devait présenter sa candidature pour la présidence du parlement panafricain. Honorable Chato est capable de bousculer des montagnes pour protéger notre pays à travers ses relations internationales. L'intéressée qu'on a pu joindre nous rassure que son seul allié est le Mali et qu'elle va continuer à servir son pays tant que peut se faire et qu'elle fera tout ce qui est de son possible pour aider le Mali même si elle n'est pas membre du CNT.



Bureau régional de l'OMS pour l'Afrique - AFRO

Merci à tous les travailleurs de la santé qui luttent contre la #COVID19 et d'autres maladies. Les travailleurs de la santé ont été plus importants que jamais dans la riposte à la pandémie. Près de 54 000 travailleurs de la santé dans la Région africaine ont été infectés par la #COVID19, dont un grand nombre parmi le personnel infirmier. L'OMS œuvre avec les autorités sanitaires de toute la région pour réduire les infections des travailleurs de la santé en fournissant des orientations, des formations et du matériel essentiel.



FRANCE 24

Le président turc Recep Tayyip Erdogan a émis vendredi l'espoir de voir la France "se débarrasser le plus tôt possible" du président Emmanuel Macron, sur fond de fortes tensions entre les deux pays au sujet de nombreux dossiers.



Mahmoud Dicko : L'imam par qui la religion est en passe de prendre un coup



Qu'est devenu le « Sage, l'Éclairé » imam naguère couvert de diatribes ? La question se trouve sur toutes les lèvres, tant les épithètes enviées ont laissé place à la campagne de démystification. Et pour cause, Mahmoud Dicko est en train de perdre plus que des plumes dans la gestion de la période post-IBK. Attendu au rendez-vous de la loyauté envers ses camarades de lutte, l'autorité morale s'est plutôt illustrée par une posture aux antipodes de la grande confiance qu'a inspirée son engagement contre le pouvoir déchu.

En atteste pour le moins la partition qu'il a jouée dans les manœuvres d'isolement des autres composantes du M5-RFP au profit des intérêts de la CMAS, tant pour le choix du Premier de Transition que pour la formation de l'équipe gouvernementale et le quota de représentation au Conseil National de Transition. Ce faisant, il n'est point exclu que l'attitude de l'imam dribbleur ait déteint sur la crédibilité de l'instrument dont il s'est souvent servi pour ses desseins malicieux : la religion. Avec tant d'habileté, d'acrobaties et artifices associés au nom de Dieu, il est loisible de comprendre, en effet, que le confessionnel perd considérablement de sa référence.

La Rédaction / Source : Le Témoin

Mali : Sabotage du processus de transition



Toutes les fautes contre lesquelles le M5RFP a demandé la démission d'IBK, sont en train d'être commises par le régime militaire de la transition.

- 1- légèreté dans la gestion de la situation d'insécurité grandissante
- 2- Violation flagrante et récurrente des textes de lois et règlements
- 3- Imposition illégale des représentants de la Nation
- 4- Imposition du Président de l'organe chargé de la législature
- 5- Priorité des intérêts égoïstes et partisans versus intérêts nationaux
- 6- Arrogance du pouvoir
- 7- Corruption compressive

Des gens sont en train de faire payer aux Maliens leur soulèvement en leur servant le même plat. Des gens, en empêchant les Maliens d'avoir le progrès escompté de leur combat de changement, veulent leur enlever toute envie de se soulever à nouveau. Car, ainsi va l'homme. Il tend à cesser le combat dans une arène où sa victoire est rejetée d'office. Nous sommes en plein dans une guerre psychologique, en vue de soumettre le peuple malien, à force de lassitude.

Si cette transition continue dans cette direction, deux choses l'une: soit le peuple se couche sous le poids des coups assésés soit il s'autodétruit en voulant se libérer. Dans l'un ou l'autre, les dirigeants de la transition ne pourront pas reconstruire un État sans un peuple engagé. Ce sera la grande chute abyssale. Dieu nous en préserve !

Dr Mahamadou KONATÉ

Ouatagouna : Les djihadistes s'en prennent aux jeunes

Ouatagouna dans le cercle d'Ansongo a été la cible ce jour 06/12/2020, aux environs de 17h10mn, d'une punition collective. Des djihadistes ont fait irruption dans la ville pour frapper tous les jeunes du village en passant porte-à-porte.

La raison une bagarre entre un jeune du village et un djihadiste qui habitait depuis quelques mois à Ouatagouna.

Présentement le village se serait vidé pratiquement de tous ses jeunes, il ne reste que les vieux et les vieilles femmes à Ouatagouna.

Aucune présence des FAMa ni des Forces étrangères signalée sur place pour le moment.



Mali : Seydou Coulibaly et CIRA se la coulent douce dans l'ombre de la junte



Longtemps annoncée après son lancement en grande pompe dans la foulée de la campagne préélectorale de 2018, le tronçon Diakorodji-Safo-Nossombougou tarde toujours à devenir une réalité. Ou du moins ne l'est-il que pour les gros-porteurs qui commencent à dégrader la portion déjà réalisée avant même sa réception officielle. Après avoir tant berné les riverains et tous les usagers par des promesses de bouclage des travaux, la vérité vient d'éclater à travers les autorités de transition, qui viennent d'admettre un retard criard dans la réalisation de l'ouvrage.

En atteste cette décision révélatrice d'un récent conseil des ministres à l'issue duquel un avenant de huit longs mois, soit le tiers de l'échéance totale, a été accordé au maître d'œuvre. Il est mentionné dans la même décision du conseil des ministres que ledit avenant est sans incidence financière.

Ce qui n'a pas été dit, en revanche, c'est la partition qu'il revient à un autre acteur périphérique quant au respect des échéances. Il s'agit notamment du patron de Sira, le richissime Seydou Coulibaly, qui a obligation de veiller à la bonne exécution de tous les marchés publics de l'Etat, en vertu notamment d'un juteux contrat passé avec les autorités précédentes. Il semble que l'intéressé n'est pas moins proche des seigneurs actuels de la République et se la coule douce en même temps le maître d'œuvre qui arrive à s'en sortir sans pénalité de retard.

La Rédaction / Source : Le Témoïn

Insécurité : Région de KAYES Bafoulabé

Des bandits armés ont attaqué très tôt ce lundi matin (07/12/2020) aux environs de 06h, un Car de la compagnie "Sissoko Transport" entre Madalaya et Sangha (commune rurale de Sidibéla).

Le Car quittait Oussoubidiagna (commune de Tomora) pour Bamako. Selon des sources sur place, ces bandits armés circulaient à moto Sanili, après l'attaque ils se sont dirigés vers Selinkegny dans la commune rurale de Bafoulabé.

Le chauffeur sérieusement blessé aux bras après les tirs sur son véhicule, a courageusement poursuivi sa route ce qui a découragé les braqueurs. Son attitude a permis d'éviter le pire et d'emmener les passagers sains et saufs.

Aziz Maïga

Mali : Des nouvelles sanctions aux agents non disciplinés dans leur poste de sécurité



À examen, des multiplications des attaques à mains armées dans la capitale Bamako, le groupement territorial décide d'appliquer des sanctions aux éléments armés qui ne sont pas disciplinés au service et qui s'adonnent aux pratiques « incohérentes » à leur poste.

Dans un communiqué publié par le Groupement Territorial du District de Bamako, selon Nouvel Horizon, il porte à la connaissance de l'opinion publique que « malgré la recrudescence du banditisme dans la ville de Bamako en cette période de fin d'année, certains éléments déployés pour la sécurisation des institutions et édifices sont négligents dans leurs missions. Ces agents s'adonnent à des pratiques incohérentes selon la hiérarchie déterminée à frapper très fort en cas de manquements ».

Dans cette correspondance qui porte la signature du Lieutenant-Colonel Soukalo Coulibaly, commandant de groupement par intérim, il est mentionné que : « Désormais les consignes particulières sus-dessous seront appliquées et feront l'objet d'une attention toute particulière et les contrevenants s'exposeront à des sanctions disciplinaires sévères.

Présence obligatoire d'au minimum deux gardes pour l'ouverture d'une agence ou service de vente ; port obligatoire d'armes étant de faction ; interdiction formelle de manipulation du téléphone étant de faction ; tous les éléments de service doivent être en tenue correcte; éviter tout attroupement pour des fins de causeries ou de thé autour des postes ; par un entretien régulier, le chef de poste doit s'assurer du bon fonctionnement des armes et autres moyens mis à sa disposition.

Ces nouvelles sanctions aux agents non disciplinés dans leur poste de sécurisation et de protection des personnes et des biens minimiseront les risques de distractions de ces agents en pleine fonction de vigile.

Source : Nordsud Journal



Esclavage au Mali : Les défenseurs des droits humains interpellent les autorités sur l'escalade du phénomène

La célébration de la journée internationale de l'abolition de l'esclavage au Mali. Mercredi 2 décembre 2020 dernier, a été une occasion pour les défenseurs des droits de l'homme de rappeler l'urgence aux autorités face au phénomène dans le pays. Car, l'esclavage continue de faire des victimes au Mali. Une situation que regrettent des défenseurs des droits de l'Homme.

Selon les chiffres, au moins quatre (4) personnes ont été tuées à Djandjourné, dans la région de Kayes au mois de septembre 2020, rappellent-ils. «L'objectif est d'éradiquer les formes contemporaines d'esclavages telles que la traite d'êtres humains, l'exploitation sexuelle, les mariages forcés et le recrutement forcé d'enfants dans les conflits armés ». Selon les défenseurs maliens des droits de l'Homme, les autorités doivent s'assumer pour renforcer la cohésion sociale dans le pays. Dans le cercle de Bafoulabé, région de Kayes, une des familles dites d'esclaves a été prise en otage cette année par des individus qui se réclamaient être les maîtres selon certains témoignages. En début du mois d'octobre 2020, à Balandougou toujours dans la même région, des personnes appelées esclaves ont aussi été maltraitées, déplorent-ils.

Ces hommes et femmes qui refusent le statut d'esclave sont souvent harcelés, battus, chassés et lynchés à mort, selon la coalition nationale de lutte contre l'esclavage par ascendance. Elle rappelle que 4 personnes ont été tuées à Djandjourné, dans le cercle de Nioro, au mois de septembre 2020. Des personnes aussi sont exclues des activités de leurs localités pour avoir refusé d'être traitées comme esclaves, poursuivent les défenseurs des droits humains. Parmi les victimes, des femmes et des enfants.

Face à ces pratiques, les défenseurs des droits de l'Homme pointent du doigt les autorités qui peinent, selon eux, à adopter une loi criminalisant l'esclavage au Mali. Ils interpellent celles-ci à s'assumer pour renforcer



la cohésion sociale dans le pays. Du côté des autorités, le ministère de la Justice et des droits de l'Homme indique qu'un texte a déjà été élaboré dans l'optique d'interdire la pratique au Mali. Sauf qu'il n'est pas encore voté. « Nous avons déjà un projet de loi interdisant la pratique d'esclavage au Mali, mais qui n'est pas encore voté par l'Assemblée nationale », affirme le ministère de la Justice.

Le ministère a pour sa part, expliqué qu'en l'absence d'une loi en la matière, c'est le Code pénal malien qui devrait être appliqué. Ainsi, les autorités invitent les procureurs à l'application stricte de ce code en attendant l'adoption de la loi. Toutefois, il est inadmissible qu'en ce 21^e siècle, de telles pratiques continuent à prospérer au Mali. L'autorité doit prendre des mesures dissuasives afin de prévenir le phénomène qui est une source d'instabilité.

Bourama Kéïta / Source : LE COMBAT



OCLEI

EN **10**
QUESTIONS

OFFICE CENTRAL DE LUTTE CONTRE L'ENRICHISSEMENT ILLICITE

1. Qu'est-ce que l'Office central de Lutte contre l'Enrichissement illicite ?

L'Office central de Lutte contre l'Enrichissement illicite (OCLEI) est un service public malien chargé de la lutte contre l'enrichissement illicite.

L'enrichissement illicite est le fait pour un agent public (fonctionnaire civil ou militaire, élu, contractuel de l'Etat ou des collectivités territoriales, etc.) d'avoir des biens (maisons, voitures, argent en banque ou en espèces, etc.) ou un train de vie (dépenses) qui n'ont pas de rapport avec ses revenus légitimes (salaires, primes, héritage, etc.).

2. Pourquoi un Office central de Lutte contre l'Enrichissement illicite au Mali ?

L'OCLEI a été créé pour lutter contre la corruption sous l'angle de l'enrichissement illicite. L'OCLEI se distingue des autres structures par le fait qu'il est la seule structure chargée de la prévention de l'enrichissement illicite. A cet effet, il est chargé d'exploiter les déclarations de biens, mène des enquêtes, réunit la preuve de l'existence des biens. Les fonctionnaires concernés ont la latitude de se justifier à toutes les étapes de la procédure.

3. Quelles sont la mission et les attributions de l'OCLEI ?

L'OCLEI a pour mission de mettre en œuvre l'ensemble des mesures de prévention, de contrôle et de lutte envisagées au plan national, sous-régional, régional et international pour une lutte efficace et coordonnée contre l'enrichissement illicite.

A ce titre, il est chargé :

- d'assurer, dans le respect des compétences propres à chacune des structures concernées, une coopération efficace et la concertation des autorités nationales, directement ou indirectement concernées par la lutte contre l'enrichissement illicite ;
- de prendre communication des déclarations de biens aux fins d'exploitation ;
- de recevoir également toutes autres informations utiles nécessaires à l'accomplissement de sa mission, notamment celles communiquées par les organes de contrôle et d'inspection ainsi que des officiers de police judiciaire ;
- de demander aux assujettis ainsi qu'à toute autre personne physique ou morale, la communication des informations détenues par eux et susceptibles d'enrichir les éléments justifiant la saisine des autorités judiciaires compétentes ;
- d'effectuer ou de faire effectuer des études périodiques sur l'évolution des techniques utilisées aux fins d'enrichissement illicite ;
- de centraliser les informations nécessaires à la détection et à la prévention des faits d'enrichissement illicite ;
- d'animer et de coordonner, en tant que de besoin, aux niveaux national et international, les moyens d'investigation dont disposent les administrations ou services pour la recherche des infractions induisant des obligations de déclaration ;

- d'émettre un avis sur la mise en œuvre de la politique de l'Etat en matière de lutte contre l'enrichissement illicite. A ce titre, il propose toutes réformes nécessaires au renforcement de l'efficacité de la lutte contre l'enrichissement illicite ;
- de susciter et de promouvoir au sein des institutions et des organismes publics et parapublics des mécanismes destinés à prévenir, détecter et faire réprimer l'enrichissement illicite ;
- d'évaluer périodiquement l'impact des stratégies et les performances atteintes ;
- de recommander toutes réformes législative, réglementaire ou administrative, tendant à promouvoir la bonne gouvernance, y compris dans les transactions commerciales internationales ;
- de recevoir les réclamations, dénonciations et plaintes des personnes physiques ou morales se rapportant à des faits d'enrichissements illicites. (Article 4 de l'Ordonnance n°2015-032/P-RM du 23 septembre 2015 portant création de l'OCLEI)

4. Quelle est la composition de l'OCLEI ?

L'OCLEI comprend douze membres :

- trois magistrats désignés par le Président de la République ;
- un cadre désigné par les Administrations financières ;
- un Communicateur, désigné par la Haute Autorité de la Communication (HAC) ;
- un représentant du Secteur privé, désigné par le Conseil national du Patronat du Mali (CNPM) ;
- un Expert-comptable, désigné par l'Ordre des Experts-comptables ;
- un spécialiste en passation des marchés publics, désigné par l'Autorité de Régulation des Marchés publics et Délégations de services (ARMDS) ;
- deux Officiers de Police judiciaire, dont un de la Gendarmerie et un de la Police, désignés par le ministre chargé de la Justice sur proposition du ministre chargé de la Sécurité ;
- un représentant des Organisations Non Gouvernementales s'occupant des questions de bonne gouvernance et de lutte contre la corruption, désigné par le Conseil national de la Société civile ;
- un représentant des défenseurs des Droits humains, désigné par la Commission nationale des Droits de l'Homme.

Le mandat des membres de l'OCLEI est de quatre ans, renouvelable une fois. Le renouvellement se fait par moitié tous les quatre ans.

5. Quels sont les rapports de l'OCLEI avec les autres structures de contrôle ?

Il n'y a pas de relations hiérarchiques ou de subordination entre l'OCLEI et les autres structures de contrôle. Les relations sont fonctionnelles. Concrètement :

- l'OCLEI reçoit, à sa demande :
 - tous les rapports d'activités et d'audits des autres structures de contrôle et de supervision,
 - toutes autres informations communiquées par les autres structures, les organes de poursuites et les Officiers de Police judiciaire,
 - tout document ou information utile pour la détection des faits d'enrichissement illicite.

6. Qu'est-ce que la déclaration de biens ?

La déclaration de biens est faite auprès du président de la Cour suprême. Il s'agit d'un document dans lequel l'agent public déclare son identité et dresse la liste de tous les éléments de son patrimoine. La déclaration de biens précise les revenus (salaires, indemnités, primes, autres accessoires de salaires, héritages, libéralités légalement reçues), les biens meubles (véhicules, meubles et bijoux de

valeur, objets d'art, comptes bancaires, argent en espèces, actions, parts sociales), les biens immeubles (maisons d'habitation, immeubles commerciaux ou professionnels, champs, vergers, élevages, terrains nus). Il s'agit des revenus et des biens situés au Mali ou à l'étranger. Les revenus et les biens déclarés doivent être soutenus par des pièces justificatives (exemples : titres fonciers, lettres d'attribution, concessions rurales ou urbaines).

La déclaration de biens doit être faite par l'agent public concerné au début et à la fin de la fonction ou du mandat qui crée l'obligation de déclaration des biens. Elle doit être renouvelée chaque année au plus tard le 31 décembre.

7. Qui sont les personnes assujetties à la déclaration de biens ?

Sur la base de l'article 9 de la Loi n°2014-015 du 27 mai 2014 portant prévention et répression de l'enrichissement illicite, les personnes suivantes sont assujetties à la déclaration de leurs biens :

- les Présidents et chefs des Institutions de la République ;
- les ministres et les personnes ayant rang de ministres ;
- le Vérificateur général, son adjoint et les Vérificateurs ;
- le Médiateur de la République ;
- les membres de l'Office central de Lutte contre l'Enrichissement illicite ;
- les membres de la Cellule nationale de Traitement des Informations financières (CENTIF) ;
- les Président de conseil d'administration des organismes personnalisés ;
- les Gouverneurs ;
- les Ambassadeurs et Consuls généraux ;
- les Préfets et Sous- préfets ;
- les Elus nationaux, régionaux, locaux et communaux ordonnateurs ou ordonnateurs délégués de budget ; Les Secrétaires généraux des départements ministériels ;
- les Directeurs nationaux ou généraux des services et entreprises publiques ;
- les Directeurs des finances et du matériel des départements ministériels et ceux qui en font office au niveau des institutions de la République ;
- les Premiers responsables des autorités ou institutions de régulation sectorielle ;
- les Chefs de juridiction et de parquet, les magistrats du siège, du parquet et de l'ordre administratif ;
- les Chefs d'Etat-major, Directeurs, Chefs de services centraux et assimilés de l'armée, de la Gendarmerie nationale, de la Police nationale, de la Garde nationale, et de la Protection civile ;
- les Directeurs régionaux des services et entreprises publiques ;
- les Régisseurs ;
- le Chef du Bureau des Domaines et du Cadastre ;
- tous agents de l'Etat, des Collectivités locales ou des Etablissements administratifs publics chargés de la fonction d'ordonnateurs ou de comptables publics ;
- tous responsables chargés de la passation des marchés publics ;
- et tous responsables des services financiers, d'assiette ou de recouvrement.

8. Comment saisir l'OCLEI ?

L'OCLEI peut être saisie par toute personne ou morale, malienne ou non par voie de dénonciation. Celle-ci peut être faite :

- par lettre écrite ;
- par tous les moyens électroniques de communication (email, sms, tweet,...)
- par contact physique avec l'Unité des Plaintes et des Dénonciations ;

- par dénonciation publique ou anonyme
- par voie de presse
- par appel au numéro vert de l'OCLEI : 80 00 22 22
- par l'exploitation des dossiers de déclaration de bien
- par l'exploitation des rapports des structures de contrôle...

9. Quels sont les moyens d'action de l'OCLEI ?

En cas d'incohérences manifestes et injustifiées sur l'évolution du patrimoine d'un assujetti, l'OCLEI peut :

- décider de mener des investigations appropriées ;
- se faire communiquer tous les documents ou pièces justificatives de nature à le renseigner sur les éléments de déclaration de l'intéressé ;
- procéder à l'audition des personnes dont il estime le témoignage nécessaire, sans que ces dernières ne puissent lui opposer un éventuel secret professionnel ;
- requérir des banques et établissements de crédits aux fins de lui fournir tous renseignements sur l'état des comptes de dépôt ou des valeurs dont le déclarant, son conjoint marié sous le régime de la communauté et ses enfants mineurs sont détenteurs ;
- requérir du Chef de Bureau des Domaines et du Cadastre ou du Gestionnaire de la propriété foncière, un inventaire des biens immeubles immatriculés ou en cours d'immatriculation au nom du déclarant, de son conjoint marié sous le régime de la communauté et de ses enfants mineurs.

10. Quelle est la suite donnée aux cas avérés d'enrichissement illicite ?

Les cas avérés, sur la base de la documentation et des enquêtes, sont soumis à l'appréciation du Conseil de l'OCLEI qui souverainement décide de la suite à donner, à travers des délibérations statutaires. Les dossiers retenus sont transmis au procureur de la République chargé du Pôle économique et financier. Le procureur apprécie l'opportunité de la poursuite. Sur la base des rapports de l'OCLEI, peut faire passer directement les affaires en jugement au Tribunal correctionnel avec ou sans enquête par un juge d'instruction.

Il peut procéder à la condamnation de la personne poursuivie : une peine d'emprisonnement d'un à trois ans pour des montants inférieurs à 50 millions, de trois à cinq ans pour des montants de plus de 50 millions de francs CFA, nonobstant une amende équivalant au montant de ses biens illicites. En outre, tous les biens illicites seront confisqués et restitués à l'Etat.

Les personnes morales (sociétés, entreprises, associations) peuvent être aussi faire l'objet de condamnation. Elles peuvent être exclues des marchés publics. Elles peuvent être fermées temporairement pour une période de cinq an, ou même être dissoutes.

Adresse de l'OCLEI

BAMAKO, Hamdallaye ACI 2000, Rue 390, Place CAN
Tel : +223 2029 12 29 / Numéro vert : 80 00 22 22
Boite Postale : E3977
Email : ocleisg@gmail.com / Site web : www.oclei.ml

Criminalité à Bamako : La côte d'alerte est dépassée

Les plus de 50 ans ont de la peine à y croire : Bamako est devenue en quelques décennies une ville de haute insécurité où des bandits armés opèrent en pleine journée et en plein centre-ville de la capitale. Les malfrats s'attaquent à visage découvert aux citoyens qu'ils dépouillent de leurs biens en toute impunité. Loin de faiblir, le phénomène s'aggrave de jour en jour. En effet, il ne se passe pas de semaine voire même de jour sans que les nouvelles de braquages envahissent la capitale malienne. Le colonel Assimi Goïta, Vice-Président de la Transition, a été spécialement commis à la sécurité sur l'ensemble du territoire national. Cependant les résultats dans la lutte contre l'insécurité se font toujours attendre devant tant d'audace des malfrats qui semblent se jouer des forces de sécurité dont on se demande à quoi elles servent réellement à Bamako. Certes les Com-



missariats de la capitale font leur travail au quotidien en s'attaquant à des réseaux de dealers et de trafiquants de toutes sortes. Mais la délinquance individuelle est, elle, devenue presque incontrôlable au grand dam des Bamakois qui ne se sentent plus nulle part en sécurité.

Il y a encore dix ans, Bamako était une ville relativement paisible. Les Bamakois se souciaient surtout des petits voleurs qui s'introduisaient dans les maisons d'habitation à la faveur des nuits de grandes chaleurs, particulièrement peu avant l'aube où les températures clémentes plongeaient les gens dans un profond sommeil, pour enlever des motos ou des moutons. Ces voleurs de nuit détalait très souvent à la première alerte par peur de se faire prendre. Or depuis une dizaine d'années, la donne a complètement changé. Les voleurs sont maintenant armés d'armes artisanales mais parfois de pistolets automatiques dont ils n'hésitent pas à se servir en cas de résistance de la part de leurs victimes. Pire, ce n'est plus seulement la nuit qu'ils opèrent mais en pleine journée, au vu et au su de tous. Aujourd'hui, il ne fait pas bon d'avoir une moto Jakarta dans la capitale malienne car les voleurs, de grands bandits, filent les motocyclistes pour surgir au bon moment et les déposséder de leurs biens. Gare à ceux qui tenteraient de résister car ces derniers sont abattus sans la moindre hésitation. Le vol des motos est devenu courant car celles-ci ne sont pas immatriculées et sont déshabillées et rhabillées quelques heures seulement après leur





vol grâce aux multiples receleurs de la capitale qui les écoulent assez facilement ou les vendent en pièces détachées. Les motocyclistes n'osent même plus garer leurs engins à la porte des maisons car en l'espace de quelques minutes ceux-ci disparaissent comme par enchantement. En vérité, les imprudents sont suivis à distance et payent cash leurs moments d'inattention.

Le vol des motos quoique nombreux est devenu presque banal à Bamako. Il relève de la petite délinquance de jeunes qui, pour passer un bon week-end ou s'acheter un téléphone, volent des Jakarta qu'ils revendent à vil prix. C'est lorsque les vols sont accompagnés de meurtre que la population s'émeut. Or c'est le phénomène qui se développe actuellement à Bamako. Les malfrats sont de plus en plus audacieux et de plus en plus violents qui n'hésitent pas à se servir de leurs armes même sans résistance de la part des victimes. C'est cette délinquance-là qui crée la psychose dans la capitale malienne. En effet, les attaques à main armée se multiplient à Bamako et concernent aussi bien les entreprises financières comme les lieux de change de devises, de transfert d'argent ou de succursales de banque. Certains délinquants guettent les clients qui viennent retirer de l'argent dans les banques et les braquent en pleine circulation parfois à quelques dizaines de mètres des agents de police.

Au moins une dizaine de braquages, avec parfois mort d'hommes, ont été signalés à Bamako depuis le mois de novembre. Les raisons de cette recrudescence sont la facilité avec laquelle l'on peut se procurer illégalement des armes au Mali et particulièrement dans la ca-

pitale. Une autre raison est à rechercher dans le chômage et la consommation de stupéfiants. On peut également citer l'augmentation de la population bamakoïse qui serait au-delà des trois millions d'âmes, et la recherche du gain facile. C'est ainsi que des chauffeurs ou apprentis chauffeurs la journée, se transforment la nuit en malfrats sans pitié. Le milieu des jeunes désœuvrés est aussi concerné par le banditisme dans la Cité des Trois Caïmans. Bamako est en passe de devenir l'une des principales capitales de la sous-région les plus criminelles. Si des mesures draconniennes ne sont pas rapidement prises pour endiguer cette criminalité, les populations victimes pourraient être tentées de se défendre en acquérant des armes. Le phénomène est déjà entamé car beaucoup de chefs de famille sont armés et, de temps à autre, on entend des tirs d'armes qui déchirent le silence de la

nuit dans les quartiers. Lorsque les Bamakoïse se chargeront d'assurer leur propre sécurité en s'armant, ce sera la porte ouverte à toutes les violences. Il faut donc éviter la banalisation du meurtre. Or l'histoire récente du Mali montre que les Maliens dépités peuvent atteindre les extrémités dans la violence. Aujourd'hui, des voleurs sont très souvent lynchés par les populations, particulièrement dans les quartiers périphériques de Bamako car celles-ci, à tort ou à raison, ont le sentiment que la police ne fait pas son travail ou même est complice des malfrats. C'est pourquoi Assimi Goïta devra prendre des mesures immédiates qui rassurent les Bamakoïse. Cela devra se faire sans délai avant que la situation ne conduise à la justice expéditive car la côte d'alerte est dépassée.

■ Diala Thiény Konaté



Journée mondiale de lutte contre le SIDA : Plusieurs mesures prévues pour éradiquer le fléau

Dans le cadre de la journée mondiale et du mois de lutte contre le Sida, le haut conseil national de lutte contre le Sida a organisé une conférence de presse. Il s'agissait pour les organisateurs de faire le point des activités en terme de lutte contre le Sida.

Cette activité s'inscrit dans le cadre de la 32ème journée mondiale de lutte contre le sida. Le thème retenu pour cette édition est : « Défis et solutions en contexte de crises pour un Mali sans Sida ». La célébration de cette journée se tient à un moment où la Covid-19 ébranle le monde entier. Les pays n'étaient pas préparés pour faire face à cette pandémie. La santé publique ne peut pas répondre à une telle crise.

Selon le Pr Moussa Adama Maiga, à la veille de la session ordinaire du haut conseil national de lutte contre le Sida et de la journée mondiale de lutte contre le sida (HCNLS) doit informer le peuple malien sur les activités menées dans le cadre de la lutte contre le sida, les résultats atteints, les difficultés rencontrées, les défis attendus et les perspectives d'avenir. « **Notre déclaration de politique**

nationale de lutte le sida est bâtie sur les trois principes directeurs de l'Onu sida, à savoir : un seul cadre stratégique national, un seul organe national de lutte contre le sida et un seul mécanisme de suivi-évaluation afin d'éviter les multitudes instances de gestion, de visions, de programmes et de mécanismes de suivi-évaluation et surtout de maximiser de résultats. Afin de faciliter les comparaisons au niveau global, chaque pays devrait avoir une seule voix qui oriente, décide, agit, contrôle et reporte », a-t-il indiqué.

Depuis la création du SE du HCNLS, le Mali a atteint avec l'appui de la communauté internationale des résultats très importants qui ont fait chuter le taux de séroprévalence de 1,7% en 2001 à 1,3% en 2006 et à 1,1% en 2012-2013. Un autre résultat très important est le

fait que la séroprévalence chez les professionnelles du sexe (foyer de la propagation du VIH) est passée de 35,3% en 2006 à 24,2% en 2009 et 8,7% en 2019. Le dépistage du VIH dans la population générale au niveau des sites intégrés a montré une baisse du taux de séropositivité de 2017 (6,80) à 2018 (5,79%) et en 2019 (5,71%).

A en croire Dr Mamadou Keita, toutes les dispositions sont prises pour la prise en charge des séropositifs. Le dépistage, a-t-il dit, est assuré au niveau des centres de prise en charge. Nous avons développé des stratégies dans le cadre du dépistage. La prise en charge est assurée par 96 sites. « **De façon générale, nous avons renforcé la capacité des agents des centres communautaires dans le cadre du dépistage et du traitement du VIH Sida. Il est important que nous travaillons en tandem pour venir à bout de ce fléau », a-t-il dit.**

Le secrétariat exécutif est le bras exécutif du haut conseil national de lutte contre le sida et a comme missions : coordonner l'élaboration de la politique nationale de la lutte contre le VIH et le Sida, sa mise en œuvre et son suivi et mobiliser, coordonner et budgétiser les ressources nécessaires à la mise œuvre du cadre stratégique de lutte contre le VIH et le Sida.

■ Ibrahim Sanogo



Lancement d'une opération spéciale d'enrôlement et de retrait des fiches NINA : « Les travaux se poursuivent malgré la réduction de l'effectif »

Le Ministère de l'Administration territoriale et de la Décentralisation lance une opération spéciale d'enrôlement et de retrait des fiches descriptives individuelles, dans les centres principaux d'état civil du District de Bamako, la Mairie du District de Bamako ainsi que le Gouvernorat du District de Bamako, du 1er au 31 décembre 2020. L'objectif, pour lui, était de constater les procédures de l'enrôlement et de l'état civil dans les Communes I et III du district de Bamako.



Appuyé par le Projet d'appui au Processus Electoral (PACE), le PNUD et la Division Électorale de la Minusma, l'opération a pour but de collecter les données biométriques des jeunes âgés de 15 ans et plus figurant dans la base de données du Ravec et ne disposant pas de photos et d'empreintes digitales.

Les personnes non enregistrées dans le Ravec seront enrôlées afin de faciliter la délivrance de fiches descriptives individuelles et leur inscription sur les listes électorales.

Pour se faire enrôler, les jeunes âgés de plus de 15 ans figurant dans la base de données du Ravec doivent se munir de leurs anciens récépissés, et ceux qui n'ont pas fait l'objet de recensement seront enrôlés sur présentation de leur acte de naissance authentique.

Les sites retenus pour ces opérations d'enrôlement sont : en Commune I : le Centre prin-

cipal d'état civil de Korofina, le Centre d'état civil de Missira ; en Commune III : Centre d'état civil de Oulofobougou bolibana ; en Commune IV : Centre d'état civil de Lafiabougou ; en Commune V : Centre d'état civil de Torokorobougou ; en Commune VI : Centre d'état civil de Sogoniko ; les Centres spéciaux, à savoir la Mairie du District de Bamako et le Gouvernorat du District de Bamako.

Le ministre de l'Administration territoriale et de la Décentralisation, Abrahamane Touré, accompagné de son staff, a été accueilli aux Mairies de la Commune III et de la Commune I. La présente visite du ministre vise à s'imprégner de l'état d'avancement des travaux de l'enrôlement et de l'état civil dans le district de Bamako. « Malgré la grève des personnels, le service minimal est assuré, et les agents font preuve d'altruisme en faisant l'enrôlement des dossiers qui sont à leur niveau », a expli-

qué le ministre Touré.

Ce dernier a souligné qu'il se réjouissait de la manière dont les personnels font preuve de civisme au cours de leur travail, malgré la diminution de l'effectif. « Nous avons décidé de procéder à cet enrôlement spécial en vue d'organiser des élections libres et transparentes au profit de la population », a-t-il poursuivi.

À l'issue des visites, le Colonel major Abradramane Touré a apprécié les travaux d'enrôlement au niveau des deux communes. Il n'y a pas de rupture de services publics en faveur des citoyens, a-t-il indiqué avant de dire ceci : « on constate que cet enrôlement et l'état civil fonctionnent à merveille. »

Dans les prochains jours, précise le Ministre, le gouvernement a décidé d'étendre ce processus d'enrôlement aux autres régions et à la diaspora.

Depuis la mise en place du gouvernement, dira-t-il, l'Administration Territoriale fait face à des revendications portées par une plateforme syndicale. Pour le ministre Touré, il est important d'édifier les concitoyens.

S'agissant de la grève des administrateurs civils, il a souligné que nous devons faire la distinction entre les fonctionnaires des Collectivités Territoriales et les personnels et agents de la direction régionale qui ont également le droit de débrayer. Toutefois, ils ont préféré offrir un service minimum à la population.

Par ailleurs, il a salué le professionnalisme de celles et ceux qui, tout en ayant des revendications, restent dans le cadre de la loi. Selon lui, il s'agit d'inviter les acteurs principaux à venir autour de la table du dialogue.

■ Ibrahim Sanogo

Journée de la renaissance scientifique de l'Afrique : La recherche et l'innovation contribuent à la croissance économique inclusive

Décalée à cause de la situation sanitaire très aiguë, la journée de la renaissance scientifique de l'Afrique (JRSA) a été célébrée le vendredi, 4 décembre 2020. Pour la circonstance, le ministre de l'Enseignement supérieur et la Recherche scientifique, Amadou Keita, s'est adressé au monde scientifique à travers un discours.



A l'instar des autres pays africains, la communauté scientifique du Mali célèbre le 30 juin de chaque année la Journée de la Renaissance Scientifique de l'Afrique. A la différence des autres années, la journée sera célébrée cette année le 04 décembre 2020 à cause des difficultés d'organisation dues à la maladie à coronavirus (COVID-19).

Pour mémoire, cette Journée a été instituée en 1987 sous l'égide de l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA) après le Premier Congrès des Hommes de Science en Afrique tenu à Brazzaville du 25 au 30 juin 1987. Dans notre pays, elle est célébrée chaque année depuis 1990.

« Comme vous le savez, la contribution de la recherche scientifique et de l'innovation au développement socio-économique fait aujourd'hui l'objet d'un large consensus auprès de tous les acteurs du développement (chercheurs, décideurs

politiques et société civile). Toutefois, dans les pays en développement, dont le nôtre, la recherche et l'innovation peinent encore à jouer efficacement le rôle de levier de développement en raison de multiples contraintes d'ordre organisationnel, institutionnel et surtout financier », a dit le ministre Amadou Keita.

A l'échelle régionale, les Etats membres de l'Union Africaine ont adopté l'Agenda 2063, dont la composante Science est déclinée en Stratégie Africaine pour la Science, la Technologie et l'innovation. Selon cet agenda, la recherche et l'innovation devraient contribuer pleinement à la croissance économique inclusive, au progrès social, à la paix et à la stabilité. Par ailleurs, l'une des décisions de la déclaration de l'Union Africaine à Maputo en 2000 visait à encourager les Etats Membres de l'Union Africaine à entreprendre des réformes structurelles en vue de la participation des organismes en charge de la recherche

dans le développement des secteurs socio-économiques.

A en croire le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, Amadou Keita, la célébration de la Journée de la Renaissance Scientifique Africaine (JRSA) donne l'occasion au département d'organiser plusieurs activités permettant d'ancrer dans notre société, la culture scientifique. A cet effet, un thème de recherche validé par les chercheurs fera l'objet de communications orales primées. Le thème retenu pour cette édition 2020 est « La riposte aux crises et catastrophes naturelles ou artificielles : cas de la Covid-19 au Mali ». Ce thème faut-il le rappeler, reflète une situation toujours préoccupante pour la communauté internationale et singulièrement la nôtre où le virus continue toujours à circuler.

Pour la journée du 30 juin que nous célébrons cette année, une dizaine de communications scientifiques dont six (06) sur la COVID-19 et le reste sur les Sciences Sociales, les Sciences, Technologies et Sciences de l'Ingénieur seront présentées à l'Institut d'Etudes et de Recherche en Géroto-Gériatrie « Maison des Aînés » par les chercheurs des Universités, Grandes Ecoles et des Instituts et centres de Recherche.

Cependant, il faut reconnaître que le financement demeure toujours pour notre système national de recherche un défi majeur, tout comme la valorisation de nos résultats de recherche. Cette dernière pourrait en effet être un facteur puissant de lutte contre la pauvreté, en même temps, source de financement de la recherche, si les questions de droits de propriétés intellectuelles étaient prises en compte correctement.

■ Ibrahim Sanogo

Le CNT installé par la junte : Une tentative de diviser le M5-RFP ?

La République des colonels s'est mise en place en faisant tout pour marginaliser le mouvement qui a planté, arrosé et nourri avec sa sueur et son sang l'arbre dont ses maîtres croquent les fruits aujourd'hui. Cet arbre, les colonels, dès le début, ont tout fait pour le déraciner. Cela continue et s'est manifesté lors de l'installation du Conseil national pour la transition- CNT.

Dans la nuit du 18 août où IBK a signé sa lettre de démission, les colonels qui l'avaient arrêté et obtenu sa démission ont eux aussi parlé aux à travers les antennes de la Télévision nationale. Pour dire qu'ils achevaient le travail du M5-RFP (sans le nommer) pour rendre le pouvoir aux civiles. Ce discours avait pour but de contenter les maliens et d'anesthésier le M5 pour mieux passer balle au pied.

Et la CEDEAO, s'est aussitôt réuni pour mettre le Mali sous embargo au nom de la communauté internationale. Cette nouvelle catastrophe eut pour effet de détourner l'attention pour la focaliser sur la réaction de la CEDEAO. Réaction cruelle qui menaçait l'existence des maliens et qui visait à les achever.

La CEDEAO volontairement ou involontairement complice ?

On oublie donc le CNSP (Comité national pour le salut du peuple) qui avait pris, avec l'intention bien cachée de le garder, le pouvoir. Les colonels, eux, ne perdaient pas le Nord et veillaient sur leur agenda caché des maliens. La CEDEAO va servir leur intérêt en dépêchant une délégation dirigée par Goodluck Jonathan pour obtenir la reddition du Mali.

Arrivée à Bamako, elle alla directement parler aux « putschistes » en tête à tête. En ignorant totalement le peuple et sa classe politique, M5-RFP en tête. Ce faisant, elle intronisa le CNSP comme le seul représentant et interlocuteur au Mali. Ignorer un peuple et sa classe politique, M5 en tête. C'est une gravissime. De leur côté, les colonels jouèrent ce jeu qui les mettait dans la posture du représentant légitime du Mali. Ils rencontrèrent les émissaires de la CEDEAO lors de leurs nombreuses venues en ignorant, eux aussi, totalement le peuple

et ses représentants. Pas de consultation avant ni de compte rendu après. Le M5-RFP est particulièrement ostracisé.

Une fois un accord obtenu, le CNSP est implicitement reconnu comme le garant de son application. Donc, installé au pouvoir. Il avait déjà obtenu un cheval de Troie au sein du M5-RFP, fer de lance de la résistance malienne. Le changement de la règle du jeu en cours de jeu

Le travail de la conservation du pouvoir commença alors après cette intronisation de la communauté internationale et à travers, notamment, la marginalisation et les tentatives de division du M5. Les manifestations de ces manœuvres contre ce mouvement qui avait conduit le peuple souverain vers sa victoire sur le pouvoir IBK sont trop nombreuses et manifestes pour s'y attarder. On alla jusqu'à décréter « la belle mort » du M5.

La CEDEAO avait montré le chemin de la transition comme seule voie. Et la junte s'appropriera seule sa conduite de bout en bout jusqu'à la fin. En mettant une attention particulière à la marginalisation du M5 et « ses » divisions. C'est ainsi que la présidence, vice-présidence, Primature, gouvernement et CNT et sa présidence ont échappé au M5-RFP. L'après IBK n'est pas devenu un changement. Il fut transformé en gâteau qu'on partage entre soi.

Cela vient de se manifester une fois de plus avec la publication, le jeudi 3 dernier, de la liste des membres du CNT. Des noms égrenés par la TV nationale sans aucune indication.



Pour mieux magouiller. Mais, on a pu reconnaître certain/es. Comme Issa K. DJIM, Malick DIAW sans les mentions colonel et CNSP, Mamadou DIARRASSOUBA du RPM qui n'a envoyé aucun nom, Magma G. KONATÉ, Mamadou H. GASSAMA, l'imam DIARRA ou Nouhoum SARR. Les colonels se sont approprié sa présidence, accordé la part du lion quant à sa composition et donné des miettes aux autres. Ils ont même introduit à la dernière minute un critère pour postuler à la présidence : le parrainage de 40 personnalités. Cela viole les deux décrets édictés par eux-mêmes.

Le viol répété de leurs propres décrets

Ce changement de règle en cours de jeu a permis la candidature du seul colonel DIAW, N°2 de la junte. Comme tout était verrouillé déjà, il fut élu avec 111 voix et 7 misérables abstentions. Ainsi, après l'accaparement de la présidence, la vice-présidence crée ex nihilo pour le N°1 de la junte et la part du lion dans la composition du gouvernement, voilà celui de la présidence de l'organe législatif de la transition où les colonels se son adjudgé seuls 22 sièges avec des miettes aux autres.

Un autre viol de leurs propres décrets est le non-respect des quotas accordés. Selon ces décrets, il fallait que les groupements postulent en envoyant le double des noms accordés par les quotas fixés. Mais, les colonels ont démarché certains eux-mêmes et débauché des membres de certaines parties. Ainsi, le M5-RFP qui n'avait envoyé aucun dossier, a découvert les noms de Mamadou H. GASSAMA, Nouhoum SARR, l'imam DIARRA ou encore H.A. GINDO chez qui le M5 tient ses réunions. Le but étant de conforter l'image de division du M5. Image qu'ils ont su faire entrer dans certaines têtes.

La junte s'est totalement accaparée de tous les leviers du pouvoir de la transition. À quelle fin ? Il faut attendre pour le savoir et découvrir leur agenda caché. C'est une question de 18 mois.

■ Amadou TALL

Deuxième audience publique des victimes de crises au Mali : La quête de la paix par le pardon

La deuxième audience publique des victimes des différentes crises qui ont secoué notre pays a eu lieu le samedi dernier. Pour cette deuxième audience publique, ils étaient 12 victimes à témoigner publiquement des atrocités et autres traitements inhumains dont ils ont été victimes. C'était au Centre International de Conférence de Bamako, sous la présidence du Premier ministre, Moctar Ouane, en présence des membres du gouvernement, dont le ministre de Réconciliation Nationale, le colonel-major Ismaël Wagué. Pour le PM, le pardon demeure une valeur cardinale de notre société, un socle sur lequel nous devons bâtir la réconciliation nationale que tous nos compatriotes appellent de leurs vœux !

Dans son allocution, le chef du gouvernement s'est réjoui de la tenue de cette deuxième audience publique de la Commission Vérité, Justice et Réconciliation (CVJR), consacrée aux atteintes au droit à la vie et à l'intégrité physique, notamment les assassinats, les meurtres, les tortures et autres traitements inhumains, cruels et dégradants. Tout en condamnant ces crimes, le PM dira que le gouvernement s'est engagé à procéder à un recentrage de l'agenda sécuritaire sur la protection des civils, permettant ainsi d'orienter plus efficacement les ressources et les énergies vers la sécurisation des personnes en première ligne et les plus directement affectées par la violence et l'insécurité.

Depuis son indépendance, notre pays a connu des rebellions armées, des coups d'Etat, des tentatives de coups d'Etat et des crises politiques qui, pour la plupart, ont occasionné des violations graves de droits de l'homme. C'est dans ce contexte que la CVJR a été mise en place avec le mandat de « contribuer à l'instauration d'une paix durable à travers la recherche de la vérité, la réconciliation et la consolidation de l'unité nationale et des va-

leurs démocratiques ». Dans cet esprit, elle a inscrit en bonne place dans ses activités l'organisation de 6 audiences publiques.

Ces audiences portent sur les thèmes suivants : Les atteintes au droit à la liberté (arrestations arbitraires, détentions arbitraires, enlèvements, séquestrations) ; Les atteintes au droit à la vie et à l'intégrité physique (assassinats, meurtres, tortures, traitements inhumains, cruels et dégradants) ; Les disparitions forcées ; Les atteintes au droit à la propriété (pillages et dégradations de biens) ; Les violences contre les femmes ; Les violences contre les enfants. « A la différence des tribunaux qui cherchent à établir la culpabilité ou l'innocence des auteurs présumés, ici seules les victimes seront entendues, la CVJR leur offrant un cadre digne et sécurisé où elles pourront raconter les souffrances vécues », a clarifié le Président de la CVJR.

En effet, dira-t-il, l'audience publique est un espace d'écoute respectueuse, où les victimes ont un rôle de premier plan. C'est un cercle de solidarité, construit autour du récit, comme tant d'institutions traditionnelles au Mali. Elle permet surtout de rendre aux victimes leur dignité, d'intégrer leurs récits à la mémoire nationale et de faciliter un début de guérison. Il s'agit donc d'une contribution concrète à la promotion du dialogue, du pardon, de la réconciliation nationale et de la paix, toutes choses qui sont au cœur des missions assignées à la Transition.

Pour rappel, le 7 décembre 2019, la CVJR organisait la première audience publique sur le thème des atteintes au droit à la liberté qui a profondément ému nos compatriotes. Aussi, cette 2ème audience publique portait sur le thème des atteintes au droit à la vie et à l'intégrité physique. Il faut reconnaître qu'à des degrés certes divers, la plupart des crises que notre pays a connues ont été marquée par des atteintes au droit à la vie et à l'intégrité phy-



sique (assassinats, meurtres, tortures, traitements inhumains, cruels et dégradants). Pour le Président de la CVJR, les assassinats et meurtres sont comme chacun le sait des crimes graves, mais les traitements cruels, inhumains ou dégradants sont également considérés comme des crimes au regard du droit international humanitaire et de notre législation nationale.

« Les douze témoignages que nous entendrons aujourd'hui ne sont qu'un petit échantillon des 19 000 dépositions reçues dans nos antennes régionales. Nous louons le courage et la générosité de ces hommes et femmes qui ont accepté de partager leurs expériences avec la communauté nationale. Ils sont représentatifs de l'ensemble des victimes de toutes les périodes et de toutes les régions du pays. Les victimes qui témoigneront aujourd'hui et toutes les autres qui ne sont pas présentes dans cette salle sont égales en dignité et en droits. En les écoutant, nous comprendrons que les mères subissent la même douleur pour un fils assassiné, que l'auteur appartienne aux forces armées nationales, ou à un groupe armé qu'il soit signataire de l'accord de paix, ou qu'il appartienne à d'autres groupes », a indiqué le Président de la CVJR.

Qui dira à l'attention du PM qu'il n'est pas inutile de rappeler que les témoignages ne visent ni à accuser tel ou tel régime, ni certains corps

de l'Etat spécifiquement, ni même des groupes armés en particulier. « Il s'agit plutôt, de porter un regard introspectif sur nous-mêmes, afin de susciter une prise de conscience collective en tant que nation décidée à tirer les leçons du passé pour construire un avenir meilleur pour ses enfants. Car, la construction de la paix ne consiste ni à masquer la vérité, ni à ignorer le passé, mais à en tirer des leçons afin de rendre possible un futur plus apaisé pour nos enfants de Kayes à Kidal. Nous devons pour cela admettre que le pardon, qui demeure encore dans notre société une valeur forte ne trouvera son chemin qu'à travers la reconnaissance de la vérité », dira-t-il.

Avant de souligner que les traditions culturelles les plus anciennes, les enseignements religieux les plus sublimes, et les raisonnements philosophiques les plus profondes enseignent tous que la vie est sacrée et que le corps humain est une création extraordinaire, qui mérite respect. « Dans notre pays même, depuis des siècles, la charte de Kurukanfuga nous enseignait déjà qu'« Une vie n'est pas plus respectable qu'une autre et que nul ne doit martyriser son semblable. Aujourd'hui, il est donc légitime que les maliens rêvent d'une société qui respecte la vie, une société où les citoyens peuvent avoir des expériences, des langues et des cultures différentes, tout en ayant les mêmes droits et les mêmes devoirs au sein d'une même nation ».

Pour cette deuxième audience publique, 12 cas emblématiques (représentatifs), des victimes des différentes crises qui ont secoué le Mali de 1960 à nos jours, ont témoigné publiquement des atteintes dont ils ont été victimes. Un grand moment d'émotion dont les objectifs recherchés sont de rendre aux victimes leur dignité et faciliter un début de guérison, en reconnaissant publiquement, ce qui leur est arrivé ; promouvoir la reconnaissance nationale des victimes et l'intégration de leurs récits à la mémoire et à l'histoire nationale ; utiliser l'information reçue comme un outil d'éducation et de sensibilisation pour la population dans son ensemble, afin de promouvoir le dialogue sur le passé.

Notons que la CVJR a été créée par Ordonnance No 2014-003/P-RM du 15 janvier 2014, pour contribuer à l'instauration d'une paix durable, à travers la recherche de la vérité, la réconciliation et la consolidation de l'unité nationale et des valeurs démocratiques, en enquêtant sur des cas de violation graves des droits de l'homme individuelles ou collectives, en enquêtant sur cas d'atteinte à la mémoire individuelle ou collective et au patrimoine culturel ; en établissant la vérité sur les violations graves des droits de l'homme ; en situant la responsabilité des institutions et proposer des mesures de réparation et de restauration...

■ Yama DIALLO



Insécurité grandissante au Mali : Le mal va au-delà de Farabougou !

Qu'on est loin des lendemains enchanteurs du 18 août dernier qui ont vu les réseaux sociaux inondés de toutes sortes de propagandes donnant l'image d'une armée « requinquée » et libérée des carcans du régime déchu d'IBK, et qui engrange victoires sur victoires au grand dam des terroristes qui écument pratiquement tout le pays ! La grande insécurité au nord et au centre du pays, et qui se fait de plus en plus sentir à Bamako et environs, reste vraiment très préoccupante.

Le cas du village martyr de Farabougou, assiégé depuis des mois, retient certes le plus les attentions, puisque devenu symbole de l'insécurité grandissante qui tourmente tout bon malien, mais aussi la preuve que les autorités de la transition mentent au peuple. « La visite à grand renfort médiatique et de publicité du vice-président, Assimi Goita, à Farabougou n'était en fait qu'un coup de communication destinée à faire croire aux maliens que les choses bougent dans le bon sens, alors qu'en réalité, il n'était rien !

Et pendant que nos braves colonels de Kati sont là à se battre pour des postes juteux dans les institutions et l'Administration publique à Bamako, des concitoyens en détresse, civils et militaires, sont en train de mourir quelque part dans le vaste territoire malien du fait de l'absence de l'Etat. Ainsi, dans la matinée du dimanche 6 décembre 2020, quatre personnes

se faisaient massacrées dans la zone de Sofara, cercle de Djenné, à la suite de l'attaque du minibus qui les transportait. Les quatre victimes : trois hommes, tous de la famille Iguilla de Sévaré, et une femme dont l'identité n'était pas encore établie !

Comme disait l'autre, si le banditisme et la criminalité ne sont pas des phénomènes nouveaux au Mali, il importe cependant de dire qu'ils sont aujourd'hui récurrents dans nos villes et campagnes dans tous les coins et recoins de nos régions, sur la presque totalité des axes routiers reliant nos grandes villes, et entre celles-ci et nos campagnes. Selon les témoignages de voyageurs, lorsqu'on se déplace à moto, une fois les chefs-lieux de région dépassés, le risque devient total de se voir retirer son engin par des braqueurs ou des coupeurs de route sévissant par petits groupes.

À présent, le cas de Bamako se passe de tout commentaire ! En effet, si les actes de banditisme de braquages y avaient lieu la nuit dans les banlieues et sur les axes non éclairés, le constat est de plus en plus alarmant. A n'importe quelle heure, de jour comme de nuit, les gens se font massacrer à Bamako. La mort du pharmacien Kodjo, jusque dans sa pharmacie sise à Kalaban-Coura, par des bandits armés, il y a de cela quelques mois, reste encore vivace dans les esprits. Le braquage et le pillage d'une banque au 1008 Logements, le 1er dé-

cembre dernier aux environs de onze heures, en plein jour donc, n'est qu'un cas parmi tant d'autres.

A ce rythme, que restera-t-il du Mali si nous n'y prenons garde ? Et que faire avec une transition fortement militarisée qui ne rassure point ? La situation est telle qu'on ne peut pas donner raison à ce confrère qui écrit : « **Accueilli en libérateur le 18 Août 2020, le colonel Assimi Goita est en train de trahir son engagement, celui d'organiser une transition civile au terme de la laquelle un Président de la République sera démocratiquement élu. Il semble déterminé à garder coûte que coûte le pouvoir même au-delà de la transition. Il est aidé dans cette utopique et suicidaire mission par certains hommes politiques véreux, populistes et des compagnons d'armes tout aussi assoiffés de pouvoir comme lui.** »

Et celui-ci ne semblait pas si bien le dire face à cet autre confrère qui dénonce la « **méthode cavalière par laquelle les auteurs du parachèvement de la résistance populaire agissent jour après jour : la falsification du rapport des journées des concertations nationales au mois de septembre dernier ; la tentative de mise en place du CNT par une méthode peu orthodoxe ; et la militarisation outrancière de l'État par la nomination d'une foultitude de gouverneurs militaires. Aujourd'hui, les maliens s'interrogent sur les intentions réelles des hommes en kaki de Kati... et la "colonélisation" du pouvoir.** »

Où va-t-on comme cela donc ? Peut-on se sauver sans le Mali ?

■ Yama DIALLO

Transition : Pour le changement ou pour la continuité du système ADEMA ?

La tension est vive au sommet de l'État. « Il n'y a pas deux (02) façons d'assumer le pouvoir. Si tu veux, sois plus méchant et plus brûlant que les flammes de l'enfer sur le dos de ton peuple ; si tu veux sois plus doux et frais que l'eau du fleuve dans la gorge d'un assoiffé. Mais dans l'un ou l'autre cas, sois juste, il le faut », enseigne une maxime bambara.



Le coup d'État était l'ultime recours pour se redresser, couper et balayer la gangrène mortifère qui était en passe de détruire le Mali. L'immense majorité des forces patriotiques civiles était déjà en effervescence contre le pouvoir IBK.

Rappelons les projets de grèves ou grèves de l'Union nationale des travailleurs du Mali (UNTM), les mobilisations retentissantes du Mouvement du 5 juin-Rassemblement des forces patriotiques (M5-RFP), la grève des enseignants, des forces vives de la nation. Tous ces combats mémorables ont symbolisé les ultimes creusets de soulèvement et de mobilisation populaire. La lutte a fait notamment rage au sein du M5-RFP entre réformistes consensuels capitulaires qui ne veulent pas la tenue d'une conférence nationale et les national-révolutionnaires syndicalistes, policiers et politiques de tous bords qui, en précurseurs, ont résolument proclamé Ibrahim Boubacar Keïta dégage !

Comme expression conséquente du combat. Nous sommes déterminés à nous opposer par tous les moyens légaux, à toute tentative de faire adopter tout projet de loi par une Assemblée constituante ne détenant pas le suffrage

du peuple. Les concertations nationales souveraines devaient mettre en place un Conseil National de transition pour le changement et les autres organes reconnus pertinents. Les changements profonds sont à consacrer par l'adoption d'un acte fondamental.

Cette assertion divise les tenants du pouvoir à savoir les membres du Comité national pour le salut du peuple (CNSP) et les partis politiques partisans d'un audit de la nation. Les membres de la junte qui sont pour la plupart les progénitures des barons de l'Alliance pour la démocratie au Mali-Parti africain pour la solidarité et la justice (ADEMA-PASJ) seraient pour la continuité du système de gouvernance qui a mis sous sa coupe réglée notre pays et son patrimoine pendant près de vingt-cinq (25) ans.

Le président de la transition qui serait partant pour un audit de la nation pour un Kokajè national (laver proprement) se retrouve seul face à des jeunes soldats conservateurs. Du coup, Bah N'Daw aurait déchanté en présentant sa démission. Rejeté pour le moment par le vice-président de la transition, le colonel Assimi Goïta (son fils).

Le président Bah N'Daw a été sérieusement

ébranlé dans les faits par les jeunes soldats qu'il appelle ses enfants. Son adresse à la nation a été postée sur les réseaux sociaux avant sa diffusion à la télévision nationale. Informé, le colonel-major à la retraite, Bah N'Daw, a tout simplement annulé son discours pour méditer sur son sort. Il refuse d'apposer sa signature sur les documents.

Pire, il aurait boudé le Conseil des ministres du mercredi 1er décembre. Pour exprimer sa désapprobation pour la mise en place du Conseil national de la transition (CNT), il refusa de signer le décret de nominations des « députés ». À l'allure où les choses se passent, Bah N'Daw finira par craquer. Le vice-président, le colonel Assimi Goïta et son Comité national pour le salut du peuple le pousseront à la démission dès qu'ils auront un satisfécit auprès du peuple.

Le changement tant souhaité par le peuple n'est pas pour aujourd'hui, seul un sursaut national pourrait le faire. La racine du mal malien est connue : le détournement de deniers publics a mis en agonie notre armée : autant les hommes politiques sont pourris autant les militaires sont félons. L'un ne vaut pas mieux que l'autre. Seul le patriotisme vaut ! À qui faut-il avoir confiance ?

Dans un domaine aussi sensible qu'est le domaine politique, il faut des interlocuteurs de qualité, des hommes et des femmes crédibles. Les Maliens connaissent ces hommes et femmes qui peuvent sortir notre pays des serres des crocodiles qui se battent dans le marigot Mali pour des intérêts sordides.

Une race d'opportunistes, incapables d'esprit de suite et d'engagement de principes, mus par les préoccupations bassement matérielles de personnes et de place soutiennent le CNSP et le CNT sous le vocable de « patriotes ». Ceux-là sont très dangereux.

Fatou CISSÉ

Source : Inter De Bamako

UN GROUPE BANCAIRE PROCHE DE VOUS !

Filiales



Siège social : Avenue Modibo Kéita / BP 94 Bamako Mali

Tél. : (+223) 20 22 20 50 / 20 22 53 36 - Fax. : (+223) 20 22 50 85/20 22 42 50

www.bdm-sa.com



Aussitôt marié aussitôt divorcé : Le marié était un SDF qui s'est fait passer pour un baron



C'est l'histoire du mariage le plus rocambolesque qui puisse arriver. Il s'est passé à la Mairie de SOGONIKO, le dimanche 22 novembre 2020. En effet, sieur ID s'est fiancé à une belle Sénégal-Malienne du nom de NS. Les démarches relatives aux fiançailles se sont normalement déroulées jusqu'au jour du mariage.

La mauvaise nuit se reconnaissant dès le crépuscule, le marié est arrivé largement en retard et en taxi de surcroît prétextant que le véhicule apprêté pour la circonstance était tombé en panne en cours de chemin. Jusqu'ici les choses semblent s'expliquer. Une fois dans la salle, les convives découvrent un homme transpirant à grosses gouttes, habillé en haillon, les cheveux crépus, chaussé d'une botte. Le marié du jour semblait directement sorti des bois. La salle n'en croit pas ses yeux...le maire est perdu. L'homme qui était là, s'est-il trompé de chemin ? Mais non !

c'est bien le prince du jour. On était loin de l'habillement des grands jours. Puisque que le vin était déjà tiré, il fallait le boire. La cérémonie se déroule sans sourire. Jusqu'ici, les choses peuvent encore s'expliquer. Après les cérémonies, la mariée doit être conduite chez son époux à Sénou. Là aussi l'époux n'avait pas tout dit. Après Sénou, le convoi se lance dans un long voyage sur un chemin poussiéreux parfois caillouteux. Village après village, le convoi s'enfonce dans la brousse et les murmures s'intensifient. Personne ne comprend plus rien. La mariée s'impatiente. Après des heures de course, le cortège s'immobilise. On découvre alors deux cases en banco et sans porte, blotties nulle part dans la nature. Les uns et les autres ont d'abord cru que c'était un point d'escale avant de reprendre la route mais non, c'est bien la maison nuptiale. Choquée, la mariée a failli perdre connaissance mais elle tint le coup. Face à l'évidence, le

convoi a dû rebrousser chemin. Une fois dans la belle famille, les femmes étant ce qu'elles sont n'ont pu s'empêcher d'éclater en sanglots. Le mariage a alors pris l'allure d'un deuil. La forte délégation venue du pays de la Teranga pour la circonstance n'y avait rien compris au départ face à la tristesse de la maman de la nouvelle mariée qui est Sénégal/malienne. D'autant plus que les parents venus du Sénégal n'avaient pas été mis pleinement au courant de la situation dramatique. Ce n'est que plus tard que la mère de la mariée leur a expliqué l'objet de sa tristesse. Il faut tout de même reconnaître que certains hommes sont courageux et ne reculent devant rien.

Amadingué Sagara
Source: SOLONI

Investiture d'Alpha Condé : L'UFDG et l'ANAD aussi appellent à manifester

Le président Alpha Condé sera investi le 15 décembre prochain pour un 3ème mandat à la tête de la Guinée. Le Front national pour la défense de la Constitution (FNDC), opposé à un mandat de plus pour l'actuel locataire de Sékhoutouréya, va manifester ce jour-là.

De leur côté, l'Union des forces démocratiques de Guinée (UFDG) et l'Alliance nationale pour l'alternance et la démocratie (ANAD) appellent à manifester aussi la veille et le jour de cette investiture. Car pour les opposants, c'est Cellou Dalein Diallo qui a gagné le 18 octobre dernier et que donc, l'investiture d'Alpha Condé est « une imposture ».

«L'ANAD / l'UFDG rappelle avec force que les résultats sortis des urnes de l'élection présidentielle du 18 octobre 2020 ont conféré la victoire à son candidat Mamadou Cellou Dalein Diallo. L'ANAD/UFDG considère que la cérémonie d'investiture prévue le 15 décembre 2020 consacre l'imposture. En attestent le manque de ferveur des Guinéens mais aussi l'absence d'intérêt pour la communauté internationale dû au hold-up électoral », ont déclaré les opposants dans un communiqué daté de dimanche 6 décembre.

Pour protester contre cette situation, ils appellent à manifester les 14 et 15 décembre 2020 : « L'ANAD/UFDG invite les populations à

protester contre cette investiture factice à travers des manifestations éclatées les 14 et 15 décembre 2020 dans le grand Conakry. »

Ils rappellent que si les Guinéens veulent lutter contre la corruption et les détournements des deniers publics, ils doivent d'abord lutter contre les fraudes électorales : « En dépit des simulacres et autres gesticulations de M. Condé, l'ANAD/UFDG rappelle que la lutte contre le vol des deniers publics, la corruption et l'impunité commence par la lutte contre la fraude électorale. »

Au lendemain de l'élection présidentielle, l'UFDG, après une compilation générale de tous les résultats (donc y compris ceux de l'étranger) a indiqué que son candidat a gagné avec 53,19% contre 38,71% pour Alpha Condé. Cette déclaration a été suivie de violences ayant entraîné des morts d'hommes, des blessés et des dégâts matériels considérables.

Des dizaines de personnes furent arrêtées et dont certaines croupissent encore en prison.

Source : Guinée News



Passeports pour Laurent Gbagbo : Ses partisans soufflent et attendent son retour



Laurent Gbagbo est désormais en possession de ses deux passeports, l'un ordinaire l'autre diplomatique. Les deux sésames lui ont été remis par les autorités ivoiriennes à Bruxelles vendredi 4 décembre. Un retour très attendu en Côte d'Ivoire où beaucoup espèrent qu'il permettra d'aller vers la réconciliation politique.

« Voici une chose de faite », réagissait vendredi 5 décembre, sur sa page Facebook, l'ancienne première dame Simone Gbagbo après l'annonce de l'obtention par l'ex-chef de l'État de ses deux passeports.

Mandaté pour se mettre en relation avec les autorités, le secrétaire général du FPI, Assoa

Adou, leur demande pour sa part d'« étudier avec diligence les conditions du retour ». « L'important maintenant, c'est qu'il rentre vite », nous confiait-il hier, après avoir eu l'ancien chef de l'État au téléphone.

« On a franchi une étape. C'est une preuve de bonne volonté des autorités de ce pays », commentait pour sa part un membre du gouvernement sans en dire plus sur la suite. La Cour pénale internationale doit encore se prononcer sur un éventuel procès en appel. Depuis l'acquiescement de Laurent Gbagbo, l'exécutif ivoirien martèle que ce n'est qu'une fois son dossier définitivement refermé par la CPI que son retour sera possible. Alors que le climat

politique est tendu depuis la présidentielle du 31 octobre, beaucoup voient dans le retour de Laurent Gbagbo en Côte d'Ivoire un moyen d'apaiser les tensions et un pas dans le sens de la réconciliation. C'est notamment l'avis de Justin Koné Katinan, ancien ministre du Budget et ancien porte-parole de Laurent Gbagbo, qui vit en exil au Ghana depuis huit ans.

Il y a des conditions à respecter pour que le débat se passe dans un climat apaisé, les cœurs vidés de tout ressentiment

Koné Katinan

Afrobasket U18 filles : Le Mali fait carton plein et file en finale

Depuis la semaine dernière, le regard du monde du basket africain est tourné vers l'Égypte qui abrite simultanément l'Afrobasket U18 Filles et Garçons. Sur le tableau féminin, trois pays sont en lice pour la conquête de la couronne continentale. Il s'agit de l'Égypte, hôte du tournoi, du Mali triple tenant du titre et du Sénégal.

Les trois sélections évoluent au sein d'une poule distinctive et vont s'affronter en aller-retour lors de la part initiale. Les deux pays qui totaliseront le plus grand nombre de factors, se qualifieront pour la finale prévue le 9 décembre. D'ores et déjà, la sélection nationale a validé son ticket pour le bouquet remaining après avoir remporté ses trois premiers matches face, respectivement, à l'Égypte (64-36, 68-55) et au Sénégal (61-37). Quelle que soit la suite de la part de poules, les triples championnes d'Afrique sont assurées de terminer à l'une des deux premières locations, synonyme de qualification pour la finale.

Auteure de 14 points, four passes décisives, autant de rebonds et three ballons récupérés

Diarrh Issa Sissoko, a été élue meilleure marqueuse du match contre les Égyptiennes. Face aux Sénégalaises, c'est l'aïlière Alima Kouyaté qui s'est illustrée avec ses 20 rebonds, 14 factors et four ballons récupérés. «Nous sommes venus en Égypte pour gagner le tournoi et c'est pour ça que nous jouons de la sorte. Nous voulons remporter tous nos matches et tout se passe bien pour le moment. Nous avons réussi une bonne prestation aujourd'hui (contre le Sénégal, ndr) et nous avons démontré toutes nos qualités. Nous devons maintenant continuer sur notre lancée et atteindre notre objectif», a commenté le sélectionneur Amadou Bamba. Le Mali a gagné son troisième match hier contre l'Égypte (68-55), dans le cadre de la manche retour et les

triples championnes d'Afrique boucleront la boucle de la part de poules aujourd'hui contre le Sénégal. Coup d'envoi du match à 15h30.

Sur le tableau masculin, quatre pays se disputent le titre continental : le Mali, l'Égypte, le Sénégal et la Guinée. Là aussi, les quatre équipes évoluent dans une poule distinctive, chaque équipe se frottera aux trois adversaires du groupe et tous les quatre pays se qualifieront pour les demi-finales. L'équipe la mieux classée affrontera la 4^e, tandis que la 2^e jouera contre la 3^e. Les vainqueurs de ces deux matches disputeront la finale et se qualifieront pour la Coupe du monde U19 FIBA 2021. Champion d'Afrique en titre, le Mali a perdu ses deux premiers matches contre le Sénégal (78-80) et la Guinée (60-63) et les Aiglons doivent impérativement réagir face aux Égyptiens pour continuer d'y croire.

Lors de leur sortie initiale, les juniors maliens ont été dominés de bout en bout par la sélection sénégalaise, mais dans l'ultime quart temps, le capitaine Mohamed Sidibé et ses partenaires ont haussé le niveau de leur jeu et produit un basket meilleur à celui de leurs adversaires.

Source: L'Essor





Bélier (21 mars - 19 avril)

À votre poste de travail, vous aurez les idées claires. Vous aurez un sens inné de l'organisation. De par vos propres initiatives ou en obéissant plus prosaïquement à des directives, vous serez en mesure de vous pencher sur de nouveaux clients.

Uranus aura une influence positive. Cette planète vous aidera à recadrer la plupart de vos dépenses, ce qui renforcera encore plus l'efficacité de votre gestion. Vous pourrez même recentrer vos placements financiers sur des objectifs plus réalistes...



Taureau (20 avril - 19 mai)

Un effort est demandé par un chef. Il peut faire cette demande d'une façon sèche. La communication coince en effet. Les supérieurs hiérarchiques pourraient être maladroits avec vous. Ne le prenez pas personnellement. La santé de l'entreprise en dépend.

Les dépenses d'argent continuent. Elles concernent un peu tout, les charges et les frais inattendus. Vous pouvez réaliser quelques économies en vérifiant les prix. Faites les soldes, pensez à comparer les tarifs. Même de petites économies sont les bienvenues.



Gémeaux (20 mai - 21 juin)

De belles possibilités s'offrent à vous dans votre sphère professionnelle. Mars vous permet de faire valoir vos idées qui seront bien acceptées. Vous mettez un dernier coup de collier pour obtenir ce que vous attendez depuis longtemps. Vous ne savez plus où donner de la tête avec ces 4 planètes dans votre maison 8. Votre situation financière est tributaire des autres, notamment de votre famille et cet état de fait vous énerve un peu, car vous avez l'impression de ne rien maîtriser.



Cancer (21 juin - 21 juillet)

Vous avez quelques petits soucis envers toute forme d'autorité aujourd'hui à votre travail ! Évitez, dans la mesure du possible, les confrontations qui pourraient déboucher sur des discussions trop agitées ! Vous auriez du mal à assumer ce genre de relations.

Aujourd'hui, vous êtes un peu dans l'abus, et vos finances ne font pas exception ! Vous vous sentez insouciant et avez tendance à vouloir dépenser plus que de raison ! Restez dans le contrôle le plus possible, car Jupiter est une planète bien excessive !



Lion (22 juillet - 23 août)

Si vous exercez vos talents dans une activité commerciale, un gros dossier ou un client important pourra vous passer sous le nez... En effet, à cause des dissonances de Mars, vous serez excessivement bridé ! Vous supporterez mal les entraves...

Vous manquerez de réalisme concernant vos engagements financiers. En effet, ces derniers ne seront pas vraiment compatibles avec vos charges fixes. La planète Uranus sera très dépensière, surtout dans le domaine des plaisirs personnels, et des cadeaux !



Vierge (23 août - 23 septembre)

Vous pourriez avoir envie d'une formation. L'évolution de votre carrière nécessite une formation. Vos compétences ne sont pas bien vues par vos supérieurs hiérarchiques. La journée peut marquer l'occasion d'en parler. Un nouveau départ vous attend.

Il règne une ambiance de frustration. Des dépenses ne permettent guère de loisirs. Dans la journée, des règlements peuvent survenir. Il est nécessaire de préserver une trésorerie pour faire face à ces charges. Gardez confiance, ces frais sont temporaires.



Balance (23 septembre - 22 octobre)

Votre avenir professionnel vous paraissant assez incertain, vous pourriez avoir envie de prendre davantage soin de vous, de vous tourner vers une profession qui comble vos besoins intérieurs notamment de sécurité et d'évolution.

Vous risquez d'être assez impulsif dans vos dépenses et ceci peut nuire à l'équilibre de votre budget. Vous avez envie de faire plaisir à votre famille et vous achetez en ce moment les cadeaux de Noël.



Scorpion (23 octobre - 22 novembre)

Votre communication étant aujourd'hui un peu perturbée, il se peut que vos relations avec vos collègues de travail ne se passent pas au mieux. Vous avez tendance à vous montrer plus dur, et avez beaucoup de mal à faire des concessions. Soyez plus cool !

La prudence est de mise aujourd'hui avec vos finances, car Jupiter vous pousse aux dépenses inconsidérées ! Vos désirs sont légèrement dans l'excès et frôlent même l'insouciance ! Soyez vigilant, vos envies deviendraient vite incontrôlables !



Sagittaire (23 novembre - 21 décembre)

Votre entreprise pourra décider de délocaliser ou de sous-traiter une partie de vos tâches. Pour autant, votre poste ne sera pas supprimé. Simplement, il sera remanié. Vous devrez suivre le mouvement, et vous y faire... Pas ou plus le choix !

Tout chez vous respirera l'économie bien pensée... Voiture hybride, ampoules basse consommation, etc. Aujourd'hui, vous vous documenterez sur les avantages et inconvénients du chauffage au bois ! Économe, et respectueux de l'environnement... Sus au gaspillage !



Capricorne (21 décembre - 20 janvier)

Pour trouver la motivation, comptez sur l'atmosphère joyeuse au travail. Vos collègues ont un sens de l'humour développé ! Du côté du planning, il est chargé. Vos activités peuvent demander un bon sens de l'organisation. On compte sur vous pour cela !

C'est toujours la prudence qui prend le pas sur le désir. L'impulsivité n'a pas raison de vous. Le shopping est un moyen de flâner ou de repérer. La relation à l'argent reste sereine. Malgré des charges régulières, la gestion est faite avec sérieux.



Verseau (20 janvier - 19 février)

Des discussions interminables pourraient avoir lieu au sein de votre bureau pour définir qui fait quoi et dans quelles conditions. Les esprits pourraient s'échauffer et vous auriez bien du mal à garder votre calme.

Un bon aspect Saturne/Neptune vous procure une ouverture pour mettre en pratique certains de vos projets financiers. Vous pourriez par exemple demander un prêt. Il a toutes les chances d'être accordé bien que certaines clauses ne soient pas très claires. Il faudra bien les lire avec attention.



Poisson (19 février - 21 mars)

Vous avez toujours la reconnaissance de vos pairs au travail et en éprouvez une grande fierté. Néanmoins, vous pourriez ressentir un déséquilibre entre votre sensibilité et votre volonté, ce qui provoquerait chez vous quelques tensions intérieures.

Vous êtes un peu ce qu'on appelle panier percé aujourd'hui ! Jupiter en opposition à votre Lune vous pousse aux abus, et notamment aux excès en matière de dépenses ! La prudence s'impose donc, car vous pourriez le regretter par la suite !

Assurés et Prescripteurs, Attention à la fraude !



La CANAM rappelle à tous que toute fraude commise pour accéder aux prestations est punie par les dispositions de la loi N°09-015 du 26 Juin 2009.

La CANAM sait compter sur la compréhension de tous